Zoretti

L'education nationale et le mouvement ouvrier en France [microform]

# L'Éducation Nationale

ET LE

# Mouvement Ouvrier

EN FRANCE



PRIX : 3 FRANCS

---

EN VENTE

Librairie Populaire, 12, Rue Feydeau, Paris

ou chez l'auteur

13, Rue Malfilâtre, Caen

Ludovic ZORETTI

# L'Education Nationale

ET LE

# Mouvement Ouvrier

# EN FRANCE



Prix : 3 Francs

EN VENTE :

Librairie Populaire, 12, Rue Feydeau, Paris

ou chez l'auteur

15, Rue Malfilâtre, Caen

# TABLE DES MATIÈRES

# L'Education nationale et le Mouvement ouvrier en France

« *Ne demandons au peuple de ne rien admettre qu'il ne comprenne, de ne rien admirer qu'il ne sente.* » ROMAIN ROLLAND.

## CHAPITRE I

## Le Socialisme et l'Enseignement

QUESTIONS PRÉALABLES. LE SOCIALISME DOIT APPORTER AUX QUESTIONS D'ÉDUCATION UN INTÉRÊT TOUT PARTICULIER

La question de réforme de l'enseignement ne fut jamais plus que ces trois dernières années posée devant l'opinion. Comme au temps où la Législative et la Convention élaboraient leurs grands projets scolaires et entendaient à la tribune les exposés les plus abondants et souvent les plus extraordinaires ; comme à l'époque où M. de Falloux présidait aux destinées de l'Université ; comme à l'époque des lois Ferry enfin, plus même qu'alors, l'opinion publique se passionne pour les questions d'institutions scolaires, de programmes. De nouvelles idées sont jetées, elles progressent rapidement dans l'esprit des foules. Tout celà malgré les graves préoccupations de ces difficiles années de laborieuse victoire. Il semblerait naturel d'aller répétant : « on verra plus tard, on a bien le temps, rien ne presse ; d'abord vivre.... » Point du tout ! Et c'est là le nouveau, et c'est celà qui ne laisse aucun doute sur la profonde urgence d'une refonte de notre système suranné d'enseignement national.

Remarquons-le tout de suite : Le phénomène n'est nullement limité à la France. Tous les pays qui nous entourent révèlent des préoccupations analogues, soit qu'ils aient déjà,

comme en Angleterre ou en Belgique introduit des innovations importantes ; soit qu'ils aient à l'étude de grands projets destinés à bouleverser bien des choses.

Je viens de parler de refonte : c'est bien le mot exact. Il ne s'agit plus dans la pensée de la plupart de ceux qui se sont occupés de ces questions dans ces derniers temps, de retouches plus ou moins localisées, modifiant quelque détail, laissant subsister la structure de l'ensemble. Certes, quelques uns le désirent et l'essayent. Ne nous y trompons pas : leurs propositions de réformes révèlent avant tout, leur désir de conservation. Ou bien ce sont des optimistes pleins d'admiration pour l'œuvre du passé, désireux seulement de la perfectionner. Ou bien plutôt, ce sont des hommes de conservation sociale, qui, avant tout, estiment l'enseignement actuel pour la sécurité qu'il donne, pour le renfort qu'il apporte au régime social.

Que, du domaine de la pédagogie pure, la question ait, en effet, lentement, mais sûrement glissé sur le terrain social, c'est ce que l'observateur le moins avisé ne peut méconnaître. Certes, dans le fond, le problème de l'enseignement a toujours été un problème social avant tout, et, comme nous le verrons, le socialisme l'a toujours abordé sous cet angle. Mais il ne s'est pratiquement posé de cette façon que rarement, à de certaines époques : celles précisément que j'indiquais tout à l'heure. Il en est ainsi à cette époque de l'après-guerre où nous vivons ; impossible d'en douter : les noms de ceux qui interviennent dans le débat, la nature des arguments invoqués, l'emploi de certains mots, vieilles connaissances des tournois politiques, ne peuvent tromper.

Ce changement de terrain s'opère même avec une vitesse croissante. Non seulement le Parlement s'est emparé de la question mais les discussions instituées par lui en 1923 à propos de ces « projets Bérard » devenus aujourd'hui les « décrets Bérard », ont amené à la tribune des orateurs dont les affirmations, les prétentions ont situé le débat, sans doute aucun. C'est non seulement Bracke affirmant la tradition et la pensée socialistes, mais c'est par exemple, M. Grousseau remettant en question dans son discours, toute la laïcité, et les lois Ferry. Les partis politiques, d'ailleurs, disent leur mot, inscrivent dans leurs programmes la réforme ou des réformes profondes : tel le parti radical. Aucun doute n'est plus possible : c'est au milieu de l'âpreté des luttes sociales, loin de l'atmosphère sereine des discussions de pédagogues, en plein conflit de classes, que va se poser et se résoudre

dans les années qui viennent, la réforme de l'enseignement.

Et c'est tant mieux, et ce n'est pas moi qui m'en plaindrai, puisqu'un des premiers, je crois, en cette période, j'ai nettement ainsi posé la question. On conçoit très bien que ceux qui occupent injustement une position ne professent pas une tendresse bien grande pour ceux qui essayent de les en déloger. Mais quand ceux-ci ont pour eux la justice et la raison à la fois, ce qui est beaucoup, on ne saurait les blâmer, ni leurs conseillers et avocats, de se lancer dans une lutte que seul rend indispensable le désir de ceux-là de conserver la place. Et puis la clarté ne peut que gagner à ce qu'un débat soit porté sur son vrai terrain. C'est une raison suffisante pour se réjouir.

*
* *

Le Parti Socialiste, dans cette lutte d'actualité, a pris position, et l'un des premiers. Il a inscrit dans son programme minimum (Congrès de Paris, 1921) la gratuité de l'enseignement et le député Bracke, je le disais plus haut, est intervenu en son nom (1) dans la récente discussion, tandis que le député Aussoleil apportait dans la même discussion la pensée communiste (2). On peut se demander si, en cela, le Parti Socialiste n'a fait qu'imiter les autres partis, suivre la mode, en quelque sorte. Il n'en est rien, et nous aurons à montrer au cours de ces pages que la doctrine socialiste elle-même n'a jamais ignoré les questions d'education, qu'elle leur a, au contraire, accordé toute son attention. Autrement dit, ce n'est nullement pour le Socialisme une nouveauté que de considérer ces questions comme dépendant des conditions même de l'état social. Babœuf (3), Proudhon, Marx, celui-ci surtout, l'ont démontré avec vigueur. Une phrase du *Manifeste Communiste* constate le fait avec une netteté particulière et trace en même temps tout un programme :

« Votre éducation n'est-elle pas déterminée, elle aussi, « par la Société ? N'est-elle pas déterminée par les conditions « sociales où l'éducation a lieu, par une intervention plus ou « moins directe de la société qui a pour moyen, l'école et le « reste ? Ce n'est pas une invention des communistes que

(1) Séance du 9 juin 1922. Chambre, débats parlementaires, page 1724.

(2) Chambre, débats parlementaires, p. 1886.

(3) Voir Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, pp. 46-48.

« cette action exercée par la société sur l'éducation. *Ils se « bornent puisqu'elle existe, à vouloir en modifier le caractère ; « ils arracheront l'éducation à l'influence de la classe dirigeante....* »

Si le socialisme doctrinal a donné à l'éducation la place éminente qui convenait, l'action des partis socialistes dans notre pays semble bien au contraire s'en être totalement désintéressé. Totalement semblera peut-être excessif quand nous aurons précisé au chapitre suivant en quoi, exactement, a consisté cette action. On jugera. Cette différence est, en tout cas, explicable et même naturelle. Le socialisme ne choisit pas au hasard, encore moins à son gré, les terrains concrets de ses luttes quotidiennes. Ils lui sont en quelque sorte imposés par les événements, qui dépassent et déconcertent les prévisions et les déductions humaines. Il ne choisit pas, bien qu'il le désire, les problèmes les plus importants, mais les plus actuels : ce sera tantôt le droit syndical, tantôt la réduction de la journée de travail, tantôt — et ce fut longtemps et c'est encore le cas — l'impérialisme, le colonialisme, le militarisme, produits naturels de la domination capitaliste, gros de danger, et de danger immédiat pour la vie même de la société humaine.

Si donc, jusqu'ici, il se trouve que la question de l'éducation ne fut jamais au premier rang de l'actualité, on ne s'étonnera pas que le socialisme actif, dans sa propagande n'ait pas eu l'occasion de faire un effort particulièrement énergique en faveur des solutions qu'il prétend apporter à ces problèmes. Reconnaissons en toute franchise qu'il eût été bien malaisé de passionner le grand public en faveur de réformes qui, à vrai dire, l'intéressaient fort peu. Cette excuse, si valable soit-elle, ne me paraît pas suffisante. Le parti socialiste eût pu faire davantage, et depuis longtemps ; il ne l'a pas fait. Ne récriminons pas, puisqu'il veut le faire aujourd'hui, puisqu enfin, grâce à qui sait quels impondérables, la question aujourd'hui passionne l'opinion.

Pourquoi d'ailleurs cette passion ? Je ne sais pas trop, je l'avoue. Est-ce le contact prolongé aux tranchées, d'êtres de culture différente, cette juxtaposition de classes qui ne se connaissaient pas et s'en apercevaient avec stupéfaction ? On l'a dit. Il faudrait d'abord établir que cette juxtaposition a bien eu lieu et c'est déjà douteux. Est-ce plutôt parce que la loi de huit heures a donné pour la première fois des loisirs à la classe ouvrière et que beaucoup se sont dit avec M. Crouzet, qu'il eût été bon de lui donner en même temps les

moyens de les utiliser ? Je pencherais plus tôt vers cette raison, qui, assurément, et à tout le moins, a déterminé la mise à l'étude par la C.G.T. de ces deux questions liées : réforme de l'enseignement et utilisation des loisirs. S'il en est ainsi il y aurait alors lieu de trembler que la remise en question de la loi de 8 heures, nécessitant une reprise de l'action ouvrière pour défendre cette conquête, détournât quelque peu la masse des questions éducatives. J'estime, en ce cas, que le devoir des socialistes, comme des organisations syndicales, serait de lutter contre ce courant et de continuer leur propagande pour la conquête de l'égalité devant l'instruction, forme condensée sous laquelle, à mon avis, peut être résumée la revendication essentielle de la classe ouvrière. Il y a un intérêt majeur pour le socialisme à poser et à résoudre cette question, on pourrait presque dire avant toutes les autres. La chose, pour n'avoir pas été dite, n'en est pas moins certaine. Cette certitude apparaîtra sans peine si nous examinons — et c'est là une question préalable — les raisons toutes spéciales que le socialisme peut invoquer pour s'occuper d'éducation.

* * *

Je ne crois pas qu'on puisse exprimer ces raisons d'une façon plus heureuse et plus concise que ne l'a fait J.-B. Séverac (1) : « Si le Socialisme, dit celui-ci, a pour mission de sauvegarder les conquêtes de la civilisation et de créer une culture supérieure, il ne peut pas se désintéresser de la question de l'enseignement. Si, de plus, il est l'expression des efforts que fait la classe ouvrière pour s'affranchir de la tutelle des patrons dans l'usine et de l'oppression de l'Etat dans la vie politique, il doit s'intéresser tout particulièrement à l'instruction que reçoivent les enfants de la classe ouvrière, la classe ouvrière de demain ».

Cela fait, si on veut, deux catégories distinctes de raisons, les unes d'ordre pratique, les autres d'un ordre plus élevé ; les unes considérant le socialisme comme la doctrine, l'émanation d'une classe, les autres puisées dans sa mission d'héritier du capitalisme.

Voyons les choses de plus près. Le socialisme, dit la résolution d'Amsterdam (1904), poursuit la transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste par la socialisation des moyens de production et d'échange. Or, n'est-il pas évident que la culture est un moyen

(1) Mouvement socialiste, III, 1910, p. 219.

de production et d'échange le plus important de tous. J'entends tout d'abord que la culture est un moyen de production de richesses matérielles. Directement ou indirectement, la production est déterminée tout entière par les acquisitions de la culture humaine. Qu'il s'agisse de la nature des produits, de la façon de les obtenir, du rendement des procédés mis en œuvre, le progrès scientifique, l'état de la civilisation interviennent pour donner la règle. La culture est donc le moyen de production par excellence. Il va de soi que le capitalisme dirigeant dispose de ce moyen comme des autres. Il oriente la recherche scientifique non pas vers l'intérêt général, mais à son seul profit. Il n'est pas jusqu'à la culture littéraire et artistique que les classes dirigeantes n'aient, au moins, en général détourné vers la satisfaction de leurs propres plaisirs.

Sans doute, il y a des nuances. L'ouvrier — prolétaire — peut dans certaines conditions réaliser des économies, accéder à la propriété, acquérir des biens transmissibles et producteurs d'intérêts. Il n'est plus alors tout à fait un prolétaire. De même, la bourgeoisie ne saurait accaparer toute la culture. L'humble en a sa part, sa petite part. Mais qu'un individu s'élève par son intelligence aux degrés supérieurs de la culture, il prend rang aussitôt dans la bourgeoisie. Plus exactement, il n'est pas libre de ne pas donner les fruits de cette culture à la classe dirigeante et à elle seule ou à peu près : fonctionnaire, il est au service de l'état capitaliste; ingénieur, il travaille à l'usine pour la production qu'a réglée le capitalisme, perfectionnant peut-être les procédés au profit du capitalisme ; médecin, il soigne le pauvre à l'hôpital, mais réserve à la clientèle riche le meilleur de son temps et de sa science : aucune possibilité d'évasion.

Socialiser la culture ce serait donc répandre sur tous les avantages matériels qui en découlent.

Si le tableau précédent est bien exact, cette socialisation ne peut être tentée qu'après la destruction de la domination de la classe capitaliste ; donc après la révolution politique, pas avant.

Mais ce tableau n'est-il pas exagéré ? L'artiste, en bien des cas, produit pour tous ; même s'il est Carrière ou Pierre Hamp, spécialement pour la classe déshéritée. Même les inventions scientifiques, le progrès industriel finissent bien souvent par profiter à tous. Le prolétaire ramasse les miettes, à la fin du repas, en retard, mais il a sa part tout de même. L'ouvrier de Genève s'éclaire à l'électricité, Louis XIV s'é-

clairait à la chandelle. L'ouvrier de nos jours profite de la vaccination, des autobus, de la T.S.F. Il y a en mars des fraises aux halles à 1 fr. la pièce pour les riches, mais tout le monde peut en manger en mai. Tout finit par tomber dans le domaine public. C'est donc au moins un commencement de socialisation que de raccourcir l'intervalle entre les deux époques, celle de la primeur et celle de la banalisation.

Mais tout ne se borne pas à la production et à l'échange des biens matériels. Déjà, dans les exemples précédents, que j'ai donné comme ils se présentaient à moi, nous voyons apparaître des catégories de biens, des satisfactions qui ne sont plus tout à fait de cette sorte. Si le socialisme se propose de donner à chacun ce qui est nécessaire à la vie, il mériterait le plus cinglant mépris, s'il ne considérait les besoins de l'esprit comme aussi primordiaux que les besoins du corps. Il serait, et justement, renié par la classe ouvrière dont il prétend être l'expression et qui, dans le manifeste de la Fédération des bourses, en 1896, réclamait l'instruction comme indispensable à la vie.

Au sens étymologique, le prolétaire est celui qui n'a d'autre mission que de se reproduire, d'avoir des enfants. C'est déjà le faire sortir de sa classe, de sa condition que de lui reconnaître d'autres besoins que ceux qui lui permettent de remplir strictement ce rôle. Lui assurer plus de culture est indispensable, pour celà. Carrière, Pierre Hamp, disais-je, ont travaillé pour le peuple. La belle affaire s'il ne peut les comprendre ! Par contre, que de beautés qui sont là, à sa portée, que le riche ne lui dispute pas ! Il n'a qu'à étendre la main pour les saisir, elles sont à lui. Mais qu'en fera-t-il, s'il n'a pas reçu le façonnage nécessaire ? Imaginons par contre, que par un coup de baguette magique nous ayions pu donner à l'ensemble de l'humanité un niveau intellectuel supérieur à celui qu'elle a aujourd'hui, que nous lui ayions ainsi donné la complète intelligence de toutes les choses qui sont parmi nous, léguées par le passé ou produites par le présent, de toutes ces choses qui, plus elles se donnent, moins elles s'usent, toutes les jouissances littéraires, esthétiques, ne voit-on pas qu'une partie considérable de ce que j'appelle d'un mot vilain, mais clair, la socialisation de la culture, serait réalisée ? Et quelle partie ! la meilleure, la plus éternelle, la plus solide aussi, car plus on la partage, plus on est nombreux au partage, plus elle demeure entière et vivante !

Alors si, non pas tout le programme, mais une partie du programme de socialisation de la culture peut être réalisé dès maintenant, si on peut au moins tenter cette réalisation, si d'autre part, il n'y a pas à craindre, pour cette réalisation, une trop grande résistance de la bourgeoisie, qu'on ne dépossède pas, nous serions vraiment bien stupides d'attendre, pour la tenter, que la révolution soit faite.

* * *

Mais d'autres raisons plus graves encore obligent le socialisme à une action immédiate, prérévolutionnaire, à une action qui peut d'autant moins être différée que la prise du pouvoir politique semble plus proche. Sur le mécanisme de la Révolution, l'accord se fait entre les écoles socialistes. Il y aura une période de dictature du prolétariat à la faveur de laquelle s'effectuera la transformation économique aboutissant à la suppression des classes, au communisme. Que sera cette dictature ? La tragique équivoque de la Révolution russe donne à cette question tout son poids. Alors qu'il s'agit, pour les uns, de la dictature exercée, sur le prolétariat, soit par une élite, soit par un parti politique, d'autres, au contraire, plus fidèles traducteurs, semble-t-il, de la pensée de Marx, entendent par là la dictature exercée par l'ensemble du prolétariat. Dans cette dernière interprétation, la nécessité de ne confier le pouvoir qu'à un prolétariat majeur, conscient, est évidente. L'exercice du pouvoir, surtout d'un pouvoir dictatorial exige une compétence, des lumières, à défaut desquelles il n'est que tyrannie, force aveugle et barbarie. J'entends bien que le pouvoir appartenant à une classe s'exerce par délégation. Il suffit, dira-t-on que cette délégation possède les qualités intellectuelles et morales désirables. Mais le choix des délégués appartient, lui, à la totalité des producteurs. Ce choix entraine une responsabilité, exige une complète faculté de discernement. Le contrôle de la délégation est également une prérogative de la classe qui l'a mandatée. Elle ne peut l'exercer sans des connaissances, un esprit critique développé, une culture enfin, sans quoi les pires erreurs seront à redouter, avec toutes leurs conséquences. Jean-Macé disait déjà en 48 : « Quand j'ai vu qu'on donnait au peuple le suffrage universel sans lui donner en même temps l'instruction gratuite et obligatoire, j'ai eu froid dans le dos. » C'est une même crainte qui nous anime, avec cette nuance que l'instruction désirée par Jean-Macé ne peut plus nous suffire, car, visiblement, elle n'arme pas

suffisamment le peuple contre le mensonge. Le prolétariat a une mission historique, mais il doit s'y préparer. C'est toute une « éducation de prince » à faire. Faire une révolution politique avant qu'une préparation intellectuelle ait eu lieu, c'est courir à l'aventure. Le devoir socialiste est donc évident : travailler sans attendre, et d'arrache pied à cette éducation ; profiter de l'élan actuel et veiller à ne pas le laisser se ralentir.

Le devoir de continuer, de parachever cette éducation est plus certain encore pour la période qui suit la révolution, celle où s'élabore le communisme. « Celui-ci, disait Blanqui (1), ne peut se réaliser que par le triomphe absolu des lumières ».

« Il n'y a pas de révolution possible, écrit M. Martinet, dans la *Vie ouvrière*, il n'y a pas de révolution viable si l'homme extérieur étant libéré des servitudes économiques, n'est pas renouvelé dans son être intime par l'éducation. »

* *

Éducation, voilà le mot. N'est-ce pas en effet par elle, que se préparent les hommes, que s'acquiert cette culture dont nous désirons qu'elle devienne « propriété collective » ? C'est dès maintenant, nous venons de le voir, que le socialisme doit se préoccuper de l'éducation, « de la création des mœurs », comme disait Proudhon. C'est naturellement en se plaçant au point de vue des besoins sociaux que le socialisme doit envisager les divers problèmes qui se présentent. Il veut, en effet, organiser le corps social. On croit communément que cela exige une sorte d'immolation de l'individu à la société. C'est un tantinet exagéré, ne manquons pas de le dire. Vivre en société, c'est manifeste, entraine quelque servitude, quelque contrainte. Celui qui s'en plaindrait n'aurait qu'à mettre en balance les avantages dont il profite et auxquels, que je sache, il ne songe nullement à renoncer. Cette contrainte existe dans la société actuelle, elle existera dans la société communiste. Elle ne sera pas plus lourde ; détruisons bien vite cette légende et plaignons les aveugles qui se croient aujourd'hui libres de leurs actes parce qu'ils ont l'habitude de leur servitude, de leur prison. Le communisme ne perd nullement de vue les droits de l'individu. On peut dire que ce sera l'état de moindre contrainte compatible avec l'idéal d'harmonie sociale qu'il représente. Le communisme veut exalter l'individu, l'élever, donner pour lui à la

(1) BLANQUI. *Critique sociale*, II, p. 69.

vie une signification qu'elle n'a aujourd'hui que pour un petit nombre de privilégiés. C'est précisément dans le domaine de l'éducation que les plus grands efforts peuvent être faits pour réaliser ce beau rêve. C'est la beauté propre du socialisme de n'avoir pas à se préoccuper spécialement de cette partie individualiste du programme. Loin d'être en contradiction, le point de vue individualiste et le point de vue socialiste se rejoignent, et s'atteignent du même coup et par les mêmes voies que les fins collectivistes.

Quels sont les besoins sociaux auxquels l'éducation pourvoit? Surtout les besoins en hommes, en producteurs. Or, quel que soit l'état social, le travail est divers. Il exige une répartition, une hiérarchisation, une discipline. L'éducation doit former les masses et préparer les cadres. Le problème est double : d'une part donner une éducation moyenne, commune à l'ensemble de la nation. D'autre part, une question de sélection s'impose. Cette double question est inévitable. Elle se pose pour tous les régimes et non seulement pour le régime socialiste. Elle se pose au capitalisme qui l'a résolue à sa façon. Comment ? Oh ! bien simplement. Mettre la masse au travail au plus tôt, développer l'apprentissage pour augmenter la production. Concéder à cette masse l'enseignement strictement indispensable, occuper plutôt les jeunes années à l'école pour éviter la fainéantise et la rue. C'est tout. La sélection ? L'organiser au profit de la classe dominante, réservant à celle-là seule l'accès des écoles qui conduisent aux fonctions de direction.

Il va sans dire que le socialisme raisonne de façon totalement opposée. C'est le but de ces pages de dire comment, et de dire pourquoi, et d'ajouter aux raisons de doctrine les raisons purement humaines qui motivent les revendications immédiates. Car il y a un programme d'action immédiate, et c'est de lui, surtout, qu'il sera question ici. Ce livre ne prétend nullement dresser un plan complet de l'éducation en régime socialiste. Il n'y suffirait pas. Au surplus, est-ce, dès maintenant, possible ? Un tel travail ne peut être que la synthèse de travaux entrepris par des organisations, travaux dont certains sont faits, d'autres ébauchés. Bien heureux serai-je, si j'apporte pour ce travail quelques matériaux, un outil commode, une documentation sûre.

Je tiens à écarter une objection de principe : améliorer l'éducation en régime capitaliste, n'est-ce pas faire le jeu de ce même capitalisme, lui donner des armes, renforcer sa position ? Je crois en avoir assez dit déjà pour montrer que

ce danger est imaginaire. Oui, certes, le Capitalisme attelle à sa charrue toutes les forces dont il dispose en maître. Mais quelques unes lui échappent, au moins en partie. Il confisque la science, mais il n'empêche pas le prolétariat d'en profiter aussi, tôt ou tard. Renforcer le capitalisme n'est rien, si la force d'émancipation prolétarienne croît en même temps. Marx ne nous a-t-il pas enseigné que c'est au sein-même des institutions capitalistes que se développe la classe qui doit prendre le pouvoir et qui le prendra le jour, où, grâce à l'éducation son émancipation intellectuelle sera suffisamment avancée ? Il ne faut pas oublier non plus qu'en augmentant le nombre de ceux qui, issus du prolétariat parviennent aux fonctions de direction, on augmentera sans doute le nombre de ceux qui serviront le capitalisme sans enthousiasme.

Par contre, si le plan d'action immédiat du Parti socialiste ne comporte aucun danger de régression sociale, il ne faudrait pas non plus attendre de sa réalisation des vertus qu'elle n'a pas. Bien des hommes, non socialistes, réclament aujourd'hui l'école unique, l'égalité devant l'instruction, dans le but de réaliser la fusion des classes, la paix sociale. M. Briand, M. Herriot ont exprimé à cet égard des opinions non équivoques. Oui, certes, mettre les enfants de toutes les classes sur les mêmes bancs de la même école, c'est les faire se connaître, c'est les amener « à penser en commun » comme dit M. Briand (1). Mais c'est tout. Résultat certes non négligeable. Mais en quoi peut-il faire que le conflit des classes s'atténue par la suite ? On peut, par une sélection meilleure, supprimer l'hérédité des fonctions de direction de la société bourgeoise. Un des privilèges de la société bourgeoise disparaîtra en même temps. Mais le privilège fondamental du capital subsiste entier (2).

Cette étude, je l'ai déjà dit, est à peu près restreinte à l'action à mener en régime capitaliste. Elle comporte encore une restriction d'une autre nature : il m'a semblé impossible

---

(1) Congrès de la ligue de l'enseignement, 19[illegible].

(2) Consulter J. Lorris, *Un peu d'Histoire*, p. 291. Blanqui résumait son action en trois mots : Liberté, Laïcité, Instruction ; le communisme devait en résulter naturellement. Nous verrons que cette thèse est très voisine de la nôtre.

Lire aussi l'article *Vers l'harmonie sociale par l'Education* dans *Revue Socialiste*, t. 47, 1908, page 318. H. Lagardelle, *Le Socialisme ouvrier*, p. 127.

d'aborder le problème au point de vue international. Je me suis volontairement limité à la France, relatant simplement quelques exemples de la législation ou de l'action syndicale ou socialiste à l'étranger.

Ce n'est pas ma faute si les questions se posent pour la France et pour ses voisins de façon différente. Et il faut bien se limiter. Une action internationale pour les 8 heures est possible. Quelle action internationale proposer dans la matière qui nous occupe ? Notre pays, au surplus, est tellement en retard à ce point de vue sur ses voisins que, tout compte fait, l'action nationale que nous entrevoyons se borne à rattraper ce retard.

Il est à ce point de vue une action qui à elle seule demanderait une étude approfondie : c'est l'œuvre de Lounarchawsky et de la Révolution russe. Je n'ai guère utilisé ces travaux. Les Communistes ne manqueront pas de me l'imputer à crime. Pouvais-je en parler alors que, là-bas, on s'est proposé de travailler une fois le pouvoir conquis, et que mon but est tout autre ? D'autre part, nous sommes informés de façon insuffisante sur cette œuvre et surtout sur ses résultats (1).

Quel est, en somme, notre propos ? Réunir et étudier les principaux documents montrant l'action, dans le passé et dans le présent, du socialisme et du syndicalisme. Examiner ensuite en détail, l'action immédiate à entreprendre, soit sur le terrain de la propagande, soit sur le terrain parlementaire, soit sur le terrain de l'action directe syndicale.

## CHAPITRE II

## L'Action socialiste en matière d'Enseignement

LES CONGRÈS SOCIALISTES. — L'ŒUVRE DES MUNICIPALITÉS. L'ACTION PARLEMENTAIRE ET L'ACTION SYNDICALE

C'est dans ses Congrès annuels que le Parti socialiste fixe le détail de sa doctrine, organise son action, sa tactique.

(1) Les nouvelles (publiées il est vrai, par des ennemis du bolchevisme, les S.R.) donnent actuellement des chiffres qui indiquent, s'ils sont exacts, une crise terrible des écoles en Russie. D'après les *Izvestia*, il y aurait en Russie, au 15 janvier 1921, 75 467 écoles avec 4 700.000 élèves de 8 à 11 ans, alors qu'il y a 9.229 000 enfants de cet âge sur le territoire soviétique ; cela fait 49 °/. d'enfants hors de l'école.

C'est dans les motions, les résolutions, rédigées en général par un accord laborieux entre les diverses tendances qui se sont toujours manifestées au sein du parti, que nous devons aller chercher la pensée moyenne des socialistes. Voyons donc s'il fut quelquefois, dans ces motions, question de l'enseignement.

Je crois inutile de poursuivre cette recherche plus haut que 1879, date du Congrès de Marseille du Parti ouvrier. Du *Manifeste Communiste* à cette date le travail d'organisation internationale occupe toute l'activité des militants. La lutte entre Marx et Bakounine ne laissait guère le loisir d'étudier des programmes détaillés. C'est encore l'époque des grandes conceptions générales qui commencent seulement à prendre corps. Il est d'autant plus remarquable — nous aurons à le faire observer — que tous les grands théoriciens du socialisme, et Marx tout spécialement, aient fait dans leurs exposés généraux une large place aux questions d'éducation et d'enseignement.

En 1879, à Marseille, c'est le Congrès du Parti Ouvrier, de cette organisation mi-politique, mi-syndicaliste qui, sur les ruines de l'Internationale essayait péniblement de regrouper les forces prolétariennes. Or la résolution où le Congrès condense sa pensée réclame « l'instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants par l'État et par la Commune », Programme étatiste qu'eût renié Marx, communaliste en même temps, programme vague que Pelloutier quelques années plus tard qualifiait de quarante-huitard (1).

De 1879 à 1905, le Parti socialiste s'organise. Il connait le déchirement des luttes de fractions. Epoque peu favorable à l'étude attentive d'un problème comme celui qui nous occupe. Signalons cependant au Congrès de Tours (1902) du Parti socialiste français la mise à l'ordre du jour de la question suivante :

« Education humaine, civique et professionnelle ».

A partir du Congrès de Châlon (1905), nous abordons la série régulière des Congrès du parti enfin unifié, série que seule la guerre interrompt jusqu'à la scission de Tours. C'est l'époque du grand essor du socialisme ; la propagande se développe, partout les orateurs du parti sont accueillis avec sympathie, les journaux prospèrent. De grands succès électoraux sont la marque tangible de la faveur des masses. Ils obligent en même temps le socialisme à préciser sa doc-

(1) PELLOUTIER : *Histoire des bourses du travail*, p. 51.

trine ; l'exposé du but final : la revendication de classe, ne peut plus suffire. On veut savoir, on veut des programmes concrets, principalement des programmes immédiats. L'éducation nationale va prendre une place tous les jours plus grande. Déjà à Nancy (1907), la question de l'Enseignement primaire est mise à l'ordre du jour. Faute de temps, elle ne peut être discutée : l'éducation est encore à cette époque chose secondaire. De Toulouse (1908) à Saint-Quentin (1911) et à Lyon (1912), elle acquiert une importance croissante. C'est d'abord et surtout autour du monopole, de l'étatisme que roule le débat. C'est ensuite de laïcité qu'on s'occupe. Il suffit de songer aux préoccupations de la politique générale à cette époque pour s'expliquer la chose. D'ailleurs l'affirmation de laïcité évolue rapidement vers une véritable affirmation socialiste. A Saint-Quentin, Maxence Roldes s'exprimait ainsi : « vous défendrez avec vigueur, avec passion contre toutes surprises, contre toutes menaces les institutions de laïcité et, en particulier, l'école laïque qui doit devenir la libératrice des cerveaux et l'éducatrice des consciences ». A ce langage de défense laïque et républicaine qu'un radical n'eût pas désavoué, la motion de Lyon (1912) substitue une affirmation infiniment plus précise : « *Le parti Socialiste déclare que la façon la plus sûre de protéger l'école laïque est de donner un enseignement aussi étranger aux dogmes capitalistes qu'aux dogmes religieux, et de mettre tous les enfants, pour leur entretien, à la charge de la société représentée par l'État, les départements et les communes. Dans ce but, il faut établir un budget de l'Instruction publique qui ne soit plus dérisoire en face du budget de la guerre et de la marine, afin de permettre l'augmentation du nombre des écoles et leur aménagement plus rationnel, faire que la tâche des éducateurs ne soit pas impossible en raison du trop grand nombre d'enfants qui leur sont confiés ; donner au personnel enseignant l'indépendance et les droits nécessaires, afin qu'il en use notamment pour appliquer les méthodes pédagogiques sous le contrôle de la société.*

Enfin après le silence bien naturel des années de guerre, où les préoccupations du socialisme et du monde entier étaient ailleurs, nous arrivons au Congrès de Paris de 1921, où la gratuité de l'enseignement à tous les degrés figure au nombre des articles du programme minimum du Parti.

* * *

A côté des motions de Congrès, où le parti synthétise sa

pensée, il la présente aussi dans d'autres circonstances, au moins d'une façon partielle et dans un but de propagande. C'est aux époques de consultation électorale. Or, nous sommes bien obligés de le constater, ni en 1910, ni en 1914, ni même en 1919, il ne fut question de l'école dans les programmes électoraux du parti. A vrai dire, les excuses ne manquent pas. Les programmes électoraux du Parti ont toujours été rédigés en tenant compte de l'actualité des questions au moyen desquelles il était possible de galvaniser l'opinion. Reconnaissons qu'à aucune époque l'instruction n'eut cette propriété.

Par contre, nous trouverons matière dans les programmes municipaux. Lors des élections de 1908, le Parti réclama des fournitures gratuites, des cantines. Il demanda le développement des écoles professionnelles, des bibliothèques municipales. Il reprit ces articles lors des élections suivantes, en 1912. Comme nous le verrons, il réalise aussi ces programmes dans les municipalités socialistes.

***

Pour faire passer ces conceptions dans les faits, comme il les fait passer dans les esprits par sa propagande, le Parti socialiste ne dispose — en dehors de la révolution — que de l'action parlementaire et de l'action municipale. Au Parlement, où le Parti est en minorité, il ne s'agit en réalité que de propagande encore, car il serait chimérique d'escompter l'adoption, par la majorité bourgeoise, de lois provenant de l'initiative socialiste. Cependant, les propositions de lois émanant du groupe socialiste parlementaire présentent un intérêt spécial, parce qu'elles constituent des améliorations immédiatement réalisables.

Là, encore, la littérature est assez pauvre. En dehors des propositions qui tendent à améliorer le sort des Instituteurs, à donner des secours aux Institutrices en couches, à réglementer l'avancement, nous ne trouvons guère que trois propositions de lois, dont une seule déposée par le Groupe parlementaire tout entier : c'est d'abord la proposition Chauvière, Allard (1). Puis la proposition Carnaud, sur les électionnement des élè-

---

(1) 24 février 99. — « Art 1er. L'enseignement secondaire des lycées et collèges est accessible à tous par examen.

Art. 2. L'enseignement secondaire sera gratuit pour tous ceux qui justifieront de ressources insuffisantes ».

ves de l'enseignement (1). C'est ensuite la proposition de la loi du 30 avril 1913. C'est enfin la proposition Ferdinand Buisson, Groussier, Vincent, Betoulle, Bouveri (2).

Quant à l'action municipale, nous en parlerons à la fin de ce chapitre.

* * *

Comme on le voit, l'effort officiel du Parti socialiste est assez médiocre, passablement incohérent et intermittent. Chose curieuse, cette revendication morale de la classe ouvrière, dont il semble à première vue qu'elle n'ait jamais passionné celle-ci, dont, en tout cas, l'organisation politique de cette classe, le Parti socialiste, ne s'occupe que par intermittences, nous allons, au contraire, la trouver affirmée avec une continuité singulière dans les organisations corporatives, dans les syndicats. De plus, la classe ouvrière ne se contente pas de revendiquer : elle réalise. Avec de faibles moyens, avec souvent une maladresse explicable, les organisations syndicales parviennent à faire vivre des institutions éducatives, générales et professionnelles dont l'examen présente pour nous un intérêt considérable.

Nous ne remonterons pas, là non plus, au-delà de 1870. Au surplus, avant cette date, l'idée d'association corporative, ou même l'idée d'association de toute nature, n'était pas mûre. Dès 1872, nous constatons l'existence d'écoles syndicales de dessin. Au congrès mutualiste de Lyon en 1878, — congrès où les syndiqués s'étaient rendus, dans l'impossibilité de tenir un Congrès socialiste international, et afin de catéchiser les ouvriers — il fut déjà question d'instruction.

Passons sur la période d'organisation qui suit la loi de 84. Partout les syndicats se créent, les Bourses du travail s'organisent ainsi que les fédérations de métiers. En 1895, naît la confédération générale du Travail. La Fédération des bourses plus spécialement qualifiée pour s'occuper d'objets d'ordre général, animée par le souffle puissant et vivifiant de Pelloutier, lance le 1er mai 1896 un manifeste au nom des 41 bourses fédérées. Ce manifeste réclame « la concession gratuite des choses indispensables à l'existence : pain, logement, *instruction*, remèdes, etc... » En 1910, la Fédération des Bourses tient un Congrès à Rennes. Elle résume ses travaux dans une motion où l'instruction tient une large place. (3).

(1) Rapport du 6 Juillet 1909 Voir l'annexe I.
(2) 22 mars 1910 représentée le 14 janvier 1913 Voir l'annexe II.
(3) Voir l'annexe III.

Le grand mouvement des Universités Populaires, qui prend alors naissance, et dont on connait la rapide extinction, serait curieux à étudier. Cette étude déborde le cadre de ce livre. Il nous est impossible néanmoins de ne pas en parler, car la classe ouvrière organisée s'y intéressa, fournit souvent les locaux, y fut, en général, sympathique. Néanmoins, les organisations syndicalistes, et Pelloutier le premier, ne perdent pas de vue l'action propre, spécifique de la clase ouvrière. En 1901 parait *l'Histoire des Bourses du Travail* de Pelloutier. Cet organisateur modèle de ce que nous appelons aujourd'hui les Unions locales de syndicats. prévoit, au nombre des services qu'il y a lieu de créer dans les bourses, des services d'enseignement. Il détaille ceux-ci au cours d'une vingtaine de pages. Ils comprendront, dit-il, des bibliothèques, un musée du travail, un office de renseignements et de statistique, un service de la presse corporative, enfin les cours proprement dits d'enseignement général et professionel. Ce sont, d'ailleurs, surtout les cours professionnels qui se développent. On en compte 348 au 1er janvier 1905.

A partir de ce moment, se produit un autre mouvement de croissance syndicale : l'idée d'association gagne ceux-là même qui sont appelés à être les éducateurs du peuple : les Instituteurs. Non seulement, ceux-ci se groupent, forment des syndicats pour la défense de leurs intérêts professionnels, mais ils affirment leur solidarité avec la classe ouvrière dont ils font partie. Ils prétendent venir dans les bourses du travail collaborer à l'action ouvrière. En 1904 naît le Syndicat du Var. En février 1906, 13 syndicats existent déjà. L'année précédente avait été lancé le Manifeste des Instituteurs syndicalistes. C'est également en 1906 que se crée la Fédération des Syndicats d'Instituteurs. En 1907, le syndicat du Rhône donne son adhésion à la Bourse du travail de Lyon. En 1910, c'est la Fédération qui adhère à la C. G. T. avec 36 syndicats Le mouvement est bien lancé. Les Congrès de Bourges, de Chambéry en précisent les tendances. La répression gouvernementale ne peut l'arrêter, à peine parvient-elle à le ralentir. Reconnaissons-le d'ailleurs : jusqu'à la guerre, la Fédération de l'Enseignement, trop faible encore, ne joue aucun rôle notable, ni dans le mouvement confédéral, ni même dans le mouvement plus spécial en faveur de l'instruction et des revendications éducatives. Cependant, celles-ci n'ont pas cessé. A Amiens, en 1906, c'est non seulement l'enseignement professionnel, mais l'enseignement général qui est ré-

clamé. A Marseille, en 1908, un ample débat s'ouvre à la conférence des Bourses. Parallèlement, dans le *Mouvement socialiste*, en 1906, puis en 1908-09 une grande enquête est ouverte, d'abord sur le monopole et l'étatisme, puis sur les écoles syndicales d'enseignement professionnel.

Après la guerre, pendant la période si riche en promesses de 1918-19, de nouveau un effort est fait. La réforme de l'enseignement est à l'ordre du jour du Congrès de Tours de la Fédération de l'Enseignement (août 1919). Elle est également à l'ordre du jour du Congrès Confédéral de Lyon (sep. 1919). Les motions adoptées réclament l'école unique et l'accès de la classe ouvrière à tous les degrés d'instruction. N'oubliant pas l'action directe, elle prévoit une organisation complète de cours inspirés par les besoins régionaux (1). Le Congrès de Bordeaux de la Fédération (1920) continue à étudier le problème. A son tour, le Syndicat National des Instituteurs met la réforme de l'enseignement à l'ordre du jour de son Congrès du Havre (août 1922). Enfin, dès sa création en janvier 1923, le Syndicat de l'enseignement secondaire et supérieur considère comme un devoir de traiter cette question comme la plus urgente à résoudre.

Il n'est nullement exagéré de le dire : l'élévation vers plus de savoir fut une aspiration continuelle de la classe ouvrière. En s'organisant, elle demande à s'instruire. Jamais elle n'a cessé de le demander. Elle l'a demandé avec une unanimité qu'on chercherait en vain à propos de n'importe laquelle de ses autres revendications. Il est utile d'insister là-dessus et d'établir par des dates et des documents précis ce fait d'une importance capitale. C'est la meilleure des réponses qu'on puisse opposer à ceux qui essaieraient, par exemple en invoquant la mauvaise fréquentation scolaire actuelle, d'accréditer je ne sais quelle légende d'une classe ouvrière se complaisant dans l'ignorance et ne tenant pas à en sortir.

* * *

Nous ne pouvons passer en revue toutes les mesures prises par les municipalités socialistes en faveur de l'école et de l'éducation populaire. Au surplus, il serait injuste, à côté des

---

(1) *Compte rendu du 14e Congrès confédéral*, pp. 325 et suivantes. Les ordres du jour votés par la Fédération des Syndicats maritimes, réclamant, dans les ports, des foyers des marins, par le syndicat de la batellerie, réclamant des écoles, sont un vivant indice de la nécessité reconnue, par les ouvriers organisés, de l'instruction, de la vie intellectuelle.

municipalités socialistes, dont aucune n'a failli à ce devoir essentiel, de méconnaître l'effort souvent méritoire accompli par des municipalités non socialistes. Pour n'en citer qu'une, la municipalité du Havre, sur l'initiative de son maire, M. Meyer, a créé depuis plusieurs années des bourses d'enseignement secondaire et supérieur, dont le taux élevé constitue de véritables allocations aux familles. Donnons simplement une idée de ce qui peut être fait par l'initiative municipale. Un rapport présenté en mai-juin 1920 au Syndicat des Instituteurs confédérés de la Seine par MM. Foulon et Lapierre va nous le dire. Ce rapport (1) fut précisément établi à la demande de l'Union des municipalités socialistes des banlieues nord et nord-est et de l'Union des Conseillers municipaux socialistes de la banlieue. Il préconise : 1° des Commissions municipales comprenant des délégués des Syndicats chargés d'étudier les constructions nouvelles, les créations de cours, d'améliorer le matériel, d'acheter les fournitures, d'élaborer des programmes régionaux. Il demande ensuite l'organisation de services d'inspection et d'assistance médicale ; la surveillance de la fréquentation scolaire; l'assainissement et l'installation hygiénique des locaux scolaires ; il préconise le cinéma d'enseignement, les cours complémentaires, les cours d'apprentissage, les universités populaires. Il lance l'idée — réalisée depuis — d'une coopérative d'édition de librairie et de papeterie.

Telle est très sommairement présentée, la part prise par l'organisation socialiste et l'organisation syndicale dans la question qui nous occupe. Cette étude en raccourci était nécessaire. Quand nous allons, dans les chapitres suivants, essayer de dégager une doctrine, de prendre position sur les multiples points de détail que l'on rencontre dans cette vaste question de l'éducation, nous aurons pour principale base l'ensemble des documents signalés au cours du présent résumé. Certes, dans leur sécheresse, ils ne peuvent tout dire. Force nous sera bien par suite de chercher ailleurs, dans l'exposé verbal ou écrit complet, des opinions personnelles, le guide qui parfois nous ferait défaut. Mais, en dernière analyse, c'est toujours en nous inspirant des principes en quelque sorte traditionnels dans la classe ouvrière, que nous devrons nous déterminer.

(1) Ce rapport fut résumé dans l'organe officiel du Syndicat de la Seine : *Les Semailles*, Mai-Juin 1920.

CHAPITRE III

## Les Principes

MONOPOLE OU LIBERTÉ ? L'ENSEIGNEMENT PAR L'ÉTAT.
COMMENT USER DE LA LIBERTÉ.

Qu'on me permette un souvenir personnel. Dans mon livre, « *Education* » je me suis prononcé contre le monopole de l'enseignement, pour la liberté. On s'en étonna. Tandis que de grandes revues religieuses en marquaient agréablement leur surprise approbative, j'eus au contraire à discuter avec de nombreux laïques et instituteurs socialistes ou communistes, qui me reprochaient cette concession dangereuse. Or, il m'est facile d'établir et je suis tout naturellement conduit à le faire à cette place, que c'est là la thèse constante du socialisme et, qu'il ne s'en est écarté, que dans de très rares circonstances.

Les textes abondent et concordent. Je pourrais même remonter à Babœuf. Mais sans aller si loin, voici un extrait de Proud'hon (1), où se trouve nettement exposé le danger de l'appui interessé de l'Etat et en même temps exposée toute une thèse audacieuse d'action directe décentralisée :

Posez au peuple les questions suivantes :

*Demande* : L'instruction sera-t-elle gratuite et obligatoire ?
*Réponse* : Oui.
*D*. Qui donnera l'instruction ?
*R*. L'Etat.
*D*. Qui en supportera les frais ?
*R*. L'Etat.
*D*. Il y aura donc un Ministre de l'Instruction publique ?
*R*. Oui.

Rien de plus aisé, comme on voit, que de faire légiférer le peuple. Tout dépend de la manière de l'interroger. C'est la méthode de Socrate argumentant contre les sophistes

.................................................................................................
.................................................................................................

(1) *Idée générale de la Révolution au 19me siècle, t. X.*

Il s'agit maintenant de l'écolage. Cette fois il ne s'agit pas de suppression. Il s'agit de faire d'un établissement politique une institution économique. Or, quand nous conserverions la méthode actuellement suivie dans les études s'en suivrait-il que nous dussions recourir à l'intervention de l'Etat ?

Une commune a besoin d'un Instituteur. Elle le choisit à sa guise, jeune ou vieux, célibataire ou marié, élève de l'école Normale ou de lui-même, avec ou sans diplôme. La seule chose essentielle c'est que le dit Instituteur convienne aux pères de famille et qu'ils soient maîtres de lui confier ou non leurs enfants. Ici comme ailleurs, il faut que la fonction procède du libre contrat et soit soumise à la concurrence : chose impossible sous un régime d'inégalité, de favoritisme, de monopole universitaire ou de coalition entre l'Eglise et l'Etat.

Quant à l'enseignement dit supérieur, je ne vois pas davantage en quoi la protection de l'Etat pourrait être requise. N'est-il pas la résultante spontanée, le foyer naturel de l'Instruction primaire ? Qui empêche qu'en chaque département, en chaque province, ce dernier ne se centralise et n'applique une partie des fonds qui lui sont destinés à entretenir des écoles supérieures jugées indispensables et dont le personnel sera choisi dans ses propres rangs ? Tout soldat, dit-on, porte dans sa giberne le bâton de maréchal. Si cela n'est pas cela devrait être. Pourquoi, à l'exemple de ce qui se passerait dans les compagnies ouvrières, de même que l'Instituteur serait responsable envers le Conseil Académique, le Conseil académique ne recevrait-il pas son mandat des Instituteurs ?

Ainsi, même avec le système actuel d'enseignement, la centralisation universitaire dans une société démocratique, est une atteinte à l'autorité paternelle et une confiscation de droits de l'Instituteur.

Quant à Marx il nous suffira de citer les quelques lignes suivantes pour qu'aucun doute ne puisse subsister sur sa pensée :

« Une chose tout à fait à rejeter, dit Marx, c'est une éducation du peuple par l'Etat. Ce qu'il faut c'est proscrire au même titre de l'école, toute influence du gouvernement et de l'église. (1). »

En 1909, le *Mouvement socialiste* ouvrit une enquête sur la question. Fait bien significatif : toutes les réponses parvenues, sauf une, celle de J. Breton, sont hostiles au monopole. Edouard Vaillant appelle le monopole « un expédient dans un pays instable ». Il suffirait, dit-il, que l'Etat redevint impérialiste ! Nous voulons socialiser l'Ecole sans la livrer à l'Etat. Après

(1) K. Marx. *La Commune de Paris* p. 40.

l'Église, l'État est le plus dangereux des éducateurs. Maurice Allard estime que le monopole serait plus dangereux que la concurrence. Il craint que l'Etat ne transforme l'école en machine de guerre contre le socialisme. A l'école officielle, dit Léon Jouhaux on apprend à adorer la patrie, à glorifier les boucheries internationales. Les militants syndicalistes révolutionnaires ne peuvent être partisans du monopole Et Yvetot constate « que l'Eglise et l'Etat se disputent âprement le droit d'enseigner c'est-à-dire d'abrutir les générations qui nous suivent ». Ajoutons à ces opinions celle de Lagardelle : « L'Etat a essayé par son enseignement officiel d'inculquer, à l'imitation de l'église un dogme et un catéchisme à la classe ouvrière » (1).

Le Congrès de Paris (1900) de la Fédération des Bourses exprime la même idée en proposant de créer « un enseignement primaire pour les enfants de syndiqués, de manière à les soustraire à l'influence des manuels civiques officiels. ».

Vers 1900, cependant, l'âpreté de la lutte anti-cléricale, dans laquelle le parti socialiste, ou du moins une fraction de celui-ci, s'était engagé, à l'occasion de l'affaire Dreyfus, put faire perdre un instant l'exacte vision des choses. Le triomphe de l'idée laïque qui semblait asseoir définitivement l'Etat sur des bases exemptes de toute atteinte cléricale rendit au Parti socialiste une confiance imprudente en l'Etat bourgeois.

Le monopole sembla alors un moyen d'assurer contre tout retour offensif la laïcité des institutions. C'est ainsi que, réuni à Tours en 1902, le Parti Socialiste français y votait un programme minimum nettement étatiste (2).

Il ne faudrait pas croire que même alors, une telle façon de voir fût acceptée par tous. C'est en 1900, venons-nous de dire, que la Fédération des Bourses votait le texte de défiance envers l'Etat, rappelé ci-dessus. Lagardelle dans son livre ; *Le Socialisme Ouvrier* critique avec véhémence la conception étatiste. Il en est de même de Revelin (3). Et c'est en 1909, en pleine période de triomphe laïque que l'enquête du *Mouvement Socialiste* se prononce comme nous l'avons dit.

Si, pendant un temps, d'ailleurs fort court, la netteté de la doctrine socialiste put, aux yeux de certains, être obscur-

---

(1) *H. Lagardelle. Le socialisme Ouvrier.* p. 395. Voir aussi pp. 26 et suivantes.

(2) *Compte rendu du Congrès de Tours* Société nouvelle, Paris, 1902.

(3) *Mouvement Socialiste* 25 janvier 1902.

cie par les circonstances politiques, quel est celui, qui aujourd'hui, pourrait persister dans cette erreur ? L'État pourrait, disait Vaillant, redevenir impérialiste. Hélas ! il ne tarda pas à le redevenir. Il l'est aujourd'hui plus que jamais. Plus que jamais se justifie la crainte qu'exprimait Jouhaux. Plus que jamais l'enseignement officiel glorifie la guerre, les actes du sauvage militarisme. L'instituteur dut pendant la guerre distribuer les pamphlets grossiers de la « Conférence au village ». Par ordre, il enseigna la haine. Sous le nom d'histoire, il enseigne le mensonge des manuels officiels. Il continue à glorifier, avec la Révolution française, la classe, qui, grâce à celle-ci, parvint au pouvoir qu'elle exerce encore. Il ne doit pas parler du prolétariat ni de ses droits. En même temps, l'influence cléricale sur l'État a sa répercussion à l'école. Le jour n'est pas loin où des « instructions » donneront des précisions nouvelles à cet égard. Au surplus ce qui est n'est rien, c'est ce qui pourrait être qu'il s'agit surtout d'envisager. Rien de tel pour rappeler aux principes ceux qui, à travers les contingences, les oublieraient. Imaginons donc avec un régime de Bloc National, sous un ministère Léon Daudet par exemple, le monopole réalisé. Voit-on ce que serait, sans contre poids aucun, l'enseignement officiel ? Voit-on ce que serait une génération formée à cette école ? Ne l'oublions pas : de tout temps l'école officielle fut un instrument aux mains du pouvoir établi. Les seuls palliatifs furent, d'une part, l'indépendance des maîtres qui permit à un petit nombre de ceux-ci de s'évader non sans risques, des formules officielles ; d'autre part, l'existence d'un enseignement libre servant en quelque mesure de contre poids. Il est même permis de penser que l'existence de cet enseignement libre ajoute à l'indépendance des maîtres officiels. Dans certains cas, au moins, car si le maître clérical peut toujours trouver dans l'enseignement libre clérical — le plus important — un refuge et une sécurité, le maître révolutionnaire, plus fréquemment que le premier molesté pour ses idées, n'aura pas la même ressource, en cas d'accident de carrière. Puis, qu'on le veuille ou non, l'enseignement libre, quand il a une méthode, une doctrine, pénètre de celles-ci l'enseignement officiel. Même aux époques de domination laïque incontestée nos lycées n'ont-ils pas conservé leurs aumoniers, leurs cérémonies de 1re communion ? Il faut tenir pour certain qu'il y avait là un souci de clientèle. Il importait même alors, de montrer aux familles qu'on était aussi bons chrétiens que l'établissement d'en face.

Non, le socialisme ne peut s'accommoder du monopole d'état en matière d'enseignement. L'Etat, c'est l'Etat bourgeois et capitaliste. Le socialisme dresse l'homme en opposition contre la classe au pouvoir et contre l'Etat qui en est l'instrument. Dès lors, abandonner a cet Etat qu'on veut détruire, la tâche la plus délicate, la plus importante, la formation des cerveaux, des mentalités, serait de la part des socialistes un non sens, un illogisme qu'on ne peut admettre.

Dira-t-on que, pour un temps, en vue de la lutte contre un péril plus immédiat, le péril clérical par exemple, nous pourrions nous associer à telle mesure prise par un état laïque, et que le monopole provisoire pourrait être une de ces mesures ?

Outre qu'il serait bien difficile, après avoir accepté le principe de ce monopole, de justifier ultérieurement envers l'opinion publique l'opposition à ce même principe, le jour où par un retour de la politique, c'est contre le socialisme que serait organisé l'enseignement officiel unique, qui ne voit combien au fond, ce procédé de lutte est inefficace ? Ce qui se passe actuellement est bien significatif. L'Eglise catholique continue évidemment à réclamer la liberté de l'enseignement. Elle va même plus loin, puisque le triomphe momentané du Bloc National l'incite à réclamer la R. P. scolaire Mais, malgré tout, ce régime de liberté dont elle jouit, dont elle profite, dont elle escompte des fruits plus abondants que jamais quand elle aura réussi, sous prétexte d'économies, à faire fermer de nombreuses écoles, ce régime ne représente plus pour elle l'idéal, et dès maintenant, elle inaugure, — à vrai dire avec la complicité de l'administration — une nouvelle tactique qui nous montre comment elle s'arrangerait d'un monopole éventuel dirigé contre elle. Elle nous montre, en même temps, ce que nous devrions, ce que nous pourrions faire nous mêmes. Elle envahit l'école laïque. C'est le nouveau mot d'ordre. Des instituteurs et surtout des institutrices prennent leur inspiration chez les prêtres. Groupées sous le nom de *Davidées*, elles subissent périodiquement, presque continuellement, l'influence de l'aumônier de leur troupeau. Elles font boule de neige. Leur recrutement s'exerce dans les lycées de jeunes filles, dans les groupes d'étudiantes, pépinières de licenciées. L'Eglise envoie, qui l'eut pensé ? ses brebis dans les écoles normales. Les candidats de l'Eglise, — chose plus grave encore, — abordent l'inspection primaire c'est-à-dire l'emploi le plus important, celui où l'influence et la direction peuvent le mieux s'exercer,

Résumons-nous d'un mot : l'Eglise, tout en continuant à faire vivre à grands frais son enseignement propre, a entrepris le noyautage de l'enseignement d'état. Elle a déjà obtenu, de ce côté, d'importants résultats. Le monopole n'empêcherait nullement la généralisation de cette méthode. Bien au contraire.

Rien n'interdit aux socialistes de s'inspirer de ces modèles. C'est même pour eux un devoir strict. Réclamer la liberté de l'enseignement, et ne pas l'utiliser, c'est un leurre.

Si le socialisme ne doit en rien se servir de cette liberté, il est dupe, car elle ne peut alors servir que les doctrines ennemies. En sorte qu'au lieu d'un enseignement adverse, l'enseignement d'Etat, nous en trouverions deux en face de nous: l'enseignement d'Etat et l'enseignement libre religieux. Il ne faut pas s'y tromper: l'enseignement libre actuel est un enseignement de parti, tout au moins de tendances. En dehors de rares établissements qui sont surtout des laboratoires pédagogiques, comme l'Ecole des Roches, toutes les écoles libres relèvent d'organisations centrales, un même esprit les anime. Le socialisme, le syndicalisme doivent avoir leurs écoles. C'est là une importante conséquence que la liberté de l'enseignement leur impose comme un devoir strict. Nous verrons plus loin (1) ce qui a été fait, ce qui peut être fait dans ce sens.

En même temps, imitant la méthode de pénétration de l'Eglise, le socialisme et le syndicalisme doivent maintenir groupés et en pleine cohésion, ceux des maîtres qui se réclament d'eux. Par une propagande incessante, ils doivent recruter dans les milieux jeunes et principalement chez les futurs instituteurs ou professeurs. Dans son métier, certes, le maître socialiste évitera de donner prise à une critique méritée en enseignant sa doctrine. Il respectera la jeunesse à lui confiée, mais il exigera le même respect chez tous. Il s'élèvera avec force contre toute violation de la neutralité commise par l'Etat. Il corrigera « les erreurs » des manuels officiels.

En même temps une forte organisation corporative, appuyée sur la classe ouvrière qui constitue la Confédération générale du travail, réunissant les divers ordres d'enseignement, donnera au personnel une liberté qu'ainsi il aura conquise. N'est-ce pas là la plus élégante et la plus commode des solutions ? La liberté de l'enseignement organisée au

(1) Chap. VII.

sein de l'enseignement d'Etat. Le maître officiel libre de ses méthodes, de son action, en contact avec le prolétariat organisé, avant d'obéir au chef nominal ? (1)

* * *

Mais il nous faut revenir à la question initiale. Elle semblait résolue. Elle ne l'est pas. Nous avons conclu contre tout monopole, mais il faut s'entendre. C'est du monopole de l'Etat bourgeois qu'il s'agissait. La conclusion serait-elle la même, si le régime capitaliste actuel était remplacé par un régime socialiste ? Question doctrinale qui, on le voit, reste entière à résoudre.

Les controverses sur la dictature du prolétariat ont été particulièrement abondantes depuis ce qu'on a appelé « la crise communiste » Certes, l'idée de dictature n'était pas nouvelle, et les écrits de Marx abordaient, réglaient même la question ; mais la crise russe plaçant brutalement le prolétariat mondial devant cette éventualité, il faut le dire, un peu imprévue . la prise immédiate du pouvoir dans un pays déterminé, a obligé les socialistes du monde entier à concrétiser leur pensée. Sans vouloir entrer dans trop de détails, il semble bien que sur un point, l'accord soit unanime : la prise du pouvoir entraînera la dictature de la classe victorieuse, le prolétariat. Cette période de dictature, plus ou moins longue, servira à organiser le régime nouveau, à effectuer la transformation économique et sociale qui sera vraiment la révolution. Quand cette transformation sera faite, quand les nouvelles institutions que le prolétariat aura créées seront en fonctionnement, la dictature cessera ; elle n'aura au surplus, plus de raison d'être.

Ces deux périodes successives étant ainsi distinguées, allons-nous, soit dans l'une soit dans l'autre, organiser par voie de monopole, l'enseignement d'Etat ? ; Allons-nous, au contraire, non plus cette fois réclamer, mais laisser la liberté à chacun de créer les écoles qu'il lui plait ?

Pour la période définitive de suppression des classes, la

---

(1) « Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni au nom de l'Etat, ni même au nom du Peuple Français que l'Instituteur confère son enseignement, c'est au nom de la vérité ».

Manifeste des instituteurs syndicalistes. Revue de l'enseignement primaire, 26 nov. 1905. Le manifeste, on le voit, allait plus loin que nous !

révolution achevée, la réponse ne peut faire de doute. Le socialisme, quoiqu'on en ait dit ne saurait être le régime de la contrainte, du caporalisme, mais celui de la plus grande, de la véritable liberté individuelle. Le monopole d'état s'y concevrait d'autant moins qu'il n'y aura plus d'Etat, en donnant à ce mot le sens qu'il a nécessairement de nos jours : *puissance de coercition*. L'État sera alors remplacé par un ensemble d'institutions organisées pour le bien-être collectif de tous les hommes. La liberté sera à la base même du monde. Un enseignement libre pourrait donc théoriquement subsister, quoiqu'on ne voit pas très bien qui aurait un intérêt quelconque à le créer. En effet ce respect de la liberté individuelle que nous entrevoyons et dont on peut dire que le but final du socialisme est, peut-être, précisément de le rendre possible, implique, et en premier lieu, le respect de l'enfant, de son libre arbitre, de sa conscience naissante. Donc l'éducation, forcément sera neutre, absolument neutre, ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle ne peut être aujourd'hui et tant qu'une classe seulement détiendra le pouvoir. En présence d'un enseignement vraiment neutre, où l'initiative du maître pourra jouer en plein, qui pourrait désirer organiser une institution latérale et différente ? Différente en quoi, alors que l'institution officielle acceptera toutes les suggestions, toutes les idées neuves ? Il n'y aura donc pratiquement qu'un ensemble d'institutions officielles d'enseignement. Il y aura monopole *de fait*, non monopole de droit.

Au contraire, pendant la période de dictature, la question est autrement controversée. Rien de plus obscur que cette période de dictature. La façon dont on a compris le mot en Russie, où quelques hommes, mettons, si l'on veut un parti politique comprenant quelques centaines de milliers de membres, l'exercent et de si dure façon depuis 1917, outre qu'elle a écarté du socialisme un bon nombre d'esprits prêts à se rallier à cette doctrine, a quelque peu dérouté les socialistes eux-mêmes ; elle a créé parmi eux la division, ouvert la voie à des controverses violentes. Pour les Russes, pour nos Communistes purs, la dictature s'entend, non du prolétariat, mais du parti politique qui le représente, ou dit le représenter. Elle s'applique froidement, durement. Par tous les moyens de violence, la classe dépossédée, mais non détruite, sera jugulée. Ses spasmes seront réprimés avec d'autant plus d'énergie qu'elle trouve force et appui sur les classes similaires des autres nations, sur le capitalisme international. La laisser dans ces condi-

tions maîtresse d'organiser un enseignement où elle perpétuera son esprit de résistance à la révolution, ne serait-ce pas une imprudence ?

A cette raison on peut en ajouter d'autres. Il est permis de penser que si l'Eglise catholique s'emparait du pouvoir ou avait dans sa main le parti au pouvoir, elle ne se gênerait nullement pour user du monopole à son profit contre nous. La bourgeoisie capitaliste elle-même, si timorée qu'elle soit, ne manquerait pas d'en faire autant si elle ne sentait en face d'elle, opposé à cette mesure, que le seul parti prolétarien. C'est parce que l'Eglise ne veut pas actuellement du monopole, parce qu'elle entend profiter de la liberté, c'est pour cette unique raison que le monopole n'est pas. Et nous, socialistes, nous nous gênerions ? Nous jouerions ce jeu de dupes d'accorder la liberté qu'on nous refuserait sans vergogne ? L'Etat prolétarien doit supprimer tout enseignement qui n'est pas le sien.

J'avoue que ces raisons ne m'apportent personnellement aucune conviction. J'imagine qu'il doit en être de même pour tous ceux qui voient sous un tout autre aspect la dictature du prolétariat. Pour la plupart des socialistes, pour Marx sans aucun doute, cette dictature s'entend de l'ensemble du prolétariat, et non d'une fraction. Le parti socialiste, organisation politique, ne s'empare du pouvoir que pour le remettre à la classe ouvrière. Celle-ci l'exerce comme elle l'entend. Dans cette thèse, on peut certes encore concevoir que les institutions éducatives construites par ce prolétariat ne tolèreront rien en face d'elles. Mais on peut aussi concevoir la liberté contrôlée laissée à chacun d'en construire d'autres. De danger sérieux, véritable, je n'en vois pas. Le contrôle, comme aujourd'hui, empêchera efficacement tout enseignement contraire aux lois établies, c'est-à-dire, désormais, aux lois de l'Etat socialiste. Bien entendu, l'enseignement officiel, pas plus qu'aujourd'hui ne sera neutre. Il sera socialiste comme il est aujourd'hui anti-socialiste, comme il est aujourd'hui républicain.

Voilà sans doute une affirmation qui va faire crier. Comment, nous dira-t-on, vous prétendez respecter les consciences enfantines et vous nous annoncez un enseignement de tendances, de parti ? Et que fait-on donc aujourd'hui dans les écoles ? Accepterait-on, même dans les hautes classes qu'un élève discutât l'idée de Patrie, contestât le droit de propriété, n'admît pas l'apothéose de la Troisième république par lequel concluent les manuels d'histoire ? Mais qu'on se

rassure. Par un enseignement socialiste, nous entendons simplement et plus honnêtement qu'aujourd'hui, un enseignement qui ne sera pas antisocialiste. On y exposera le fondement historique de la doctrine socialiste, il en sera imprégné. Mais toute discussion sera admise. C'est de la liberté de la discussion que les socialistes entendent l'éclairement des consciences. Ils n'ont pas peur de la lumière, mais de l'étouffement et des déformations acuelles.

Le socialisme n'est pas un dogme qui s'impose, mais une lumière qui éblouit les consciences qu'il a une fois frappées. Toute l'opposition au socialisme consiste à masquer la lumière. Toute la propagande socialiste réside dans la formation de l'esprit critique des masses. D'où — nous y revenons — l'importance des questions éducatives.

Alors que le socialisme triomphant acceptera dans ses classes les discussions qu'il n'a jamais redoutées, comment n'accepterait-il pas, en prenant toutes les mesures qui assurent la nécessaire sécurité de sa domination, la concurrence d'idées d'un enseignement non officiel, réduit d'ailleurs à la portion congrue, délaissé par tous, élèves, maîtres, comme sans issue ?

Admettons même que cet enseignement hostile se crée, vive, dure ; qu'il parvienne à donner à quelques jeunes gens une éducation qui les dresse *a priori* contre la révolution. Avant que ceux-ci soient parvenus à l'âge d'homme, un certain nombre d'années se sont écoulées, la société dans laquelle ils entrent est déjà tellement évoluée qu'eux-mêmes subissent son influence. La vie fera pour eux avec un peu de retard, ce que l'école n'aura pas fait. Comme leurs frères, ils s'habitueront au nouvel état social, dont ils bénéficieront comme eux. Du reste que pourraient-ils, à ce moment, contre un régime qui se fortifiera tous les jours et qu'un consentement de plus en plus unanime renforcera encore ?

---

# CHAPITRE IV

## Le problème de la Sélection

LA GRATUITÉ. LA LUTTE DE CLASSES A L'ÉCOLE. LE VÉRITABLE SÉLECTIONNEMENT.

Il n'est plus aujourd'hui nécessaire d'être socialiste pour demander la gratuité de l'enseignement à tous les degrés. Des meetings ont eu lieu sous les auspices de groupements nombreux pour réclamer cette réforme. Le parti radical, après le parti socialiste, l'a inscrite dans son programme (1).

Le Cartel de Salut Social s'est constitué avec cette unique revendication, et, dans la plupart des départements, ce cartel comprend tous les groupements dits de *gauche*. Les Fédérations du parti socialiste en font en général partie, comme leur programme minimum (2) leur en fait naturellement l'obligation. Les Fédérations communistes, au contraire, tantôt adhèrent, tantôt refusent leur adhésion. Il semble bien que le refus d'adhésion soit plus conforme à l'orthodoxie communiste (3)

On ne fut pas toujours si audacieux ; certes, ce n'est pas d'hier que les publicistes, socialistes ou non, ont protesté contre les inégalités de notre système d'enseignement, celles qu'il consacre et celles qu'il crée : « Nos mœurs, écrivait Cournot en 1864 (4) permettent moins que jamais de frapper en quelque sorte d'interdit en fait d'études et de professions réputées libérales, les classes les plus pauvres de la société ». « Il faut de plus en plus que l'enseignement secondaire s'ouvre à tous », disait M. Ferdinand Buisson devant la Commission d'enquête (5) en 1900. « Une nation modèle, disait encore M. Painlevé (6), c'est une nation où les fêtes de l'esprit,

---

(1) Congrès de Strasbourg.

(2) Congrès de Paris, 1921.

(3) Je dis : il semble, à défaut de déclarations précises et officielles du parti communiste ou de ses organismes directeurs.

(4) COURNOT *Des Institutions d'Instruction publique en France.*

(5) *Enquête Ribot.* Déposition Buisson, t. I, p. 435.

(6) Discours prononcé à la Conférence nationale d'entente éducative. *Bulletin de l'I. P.*, 1918, p. 585.

l'amour de la vérité ne sont pas réservés à une minorité infime, mais ouverte à tous, suivant leurs facultés et leurs goûts ». Mais cette pensée, on n'osait pas toujours la suivre jusque dans ses conséquences pratiques, fatales, on se bornait à formuler le désir d'amélioration d'un état de choses reconnu défectueux. On se refusait à en voir les moyens de réalisation; ou, si on les voyait, à les dire. C'est déjà un progrès considérable que d'avoir habitué les esprits à cette formule : gratuité à tous les degrés. Nous verrons au cours même de ce chapitre si cette formule est suffisante et satisfaisante, si elle n'a pas aussi des conséquences, principalement d'ordre économique. Les ont-ils vues, les ont-ils soupçonnées ces conséquences, tous ceux qui adhèrent à la formule ? Ce n'est pas certain, c'est même improbable. Si vraiment l'esprit de justice et d'égalité les anime, elles ne doivent pas cependant modifier leur jugement.

Le Parti socialiste, qui, actuellement, est incontestablement acquis à l'idée de la gratuité, n'a pas toujours pensé ainsi. On pourrait citer maint auteur qui, peu d'années avant la guerre, n'osait pas aller si loin et se contentait soit d'une amélioration du régime des bourses, soit de l'extension de l'enseignement primaire et primaire supérieur. Il est assez curieux que le volume d'exposé doctrinal de *l'Encyclopédie Socialiste* (1) soit muet sur ce sujet. Il prédit en régime socialiste la gratuité des chemins de fer et des postes, il ne dit pas un mot de l'enseignement gratuit. Cela va pourtant de soi. Il est bien évident que si, ici comme au chapitre précédent, nous distinguons les deux cas du régime socialistes installé ou en train de s'installer et de l'action socialiste en régime capitaliste, le premier de ces cas ne peut donner naissance à aucune difficulté. Il ne viendrait à l'idée d'aucun socialiste que l'enseignement dans ce régime ne sera pas distribué gratuitement. La seule question est la suivante : *actuellement*, devons-nous réclamer l'enseignement gratuit, et pourquoi ?

Le Congrès de Tours 1902 a répondu : Oui. Mais Lagardelle (2) n'accepte pas cette réponse. Il se couvre de l'autorité de Marx qui, dit Lagardelle, serait hostile à cette idée. C'est au moins une exagération. Qu'a dit exactement Marx sur le sujet qui nous occupe ? Il ne se prononce pas, il critique. Réaliser, dit-il en substance, la gratuité comme par exemple

---

(1) *Encyclopédie Socialiste, Comment nous sommes Socialistes* par SIXTE-QUENIN, p. 52.

(2) *Le Socialisme ouvrier* p. 36.

en Amérique, n'est-ce pas un leurre, si aucune modification n'intervient au régime des impôts ? Qui fait la majeure partie des frais de dépenses publiques ? Le prolétariat. Il en fait même par répercussion, la presque totalité. Quelles que soient ses charges, le capitalisme ne consent jamais à diminuer son profit et à accorder au prolétaire plus que le salaire nécessaire pour vivre de façon plus ou moins misérable. La gratuité de l'enseignement augmentant les charges, le pauvre, une fois de plus, paiera.

Cette critique de Marx apporte dans le débat un argument non négligeable, essentiel même. Nous devons en tenir compte mais il ne peut modifier notre conclusion.

« Nous devons, dit Léon Blum (1), dans une formule particulièrement heureuse, être plus choqués de la transmission héréditaire du droit à la culture que de la transmission héréditaire d'un titre de rente ».

La comparaison est des plus exactes. Il existe en effet, et c'est celà que le socialisme ne peut supporter, un droit à la culture basé sur l'argent, sur la fortune. Partant, ce droit se transmet héréditairement comme l'argent. Or, déjà, le socialisme conteste l'héritage. Et cependant quelle différence ! On conçoit dans une certaine mesure le droit du père à léguer à ses enfants le patrimoine qu'il a lui-même constitué par son effort. Mais le droit à la culture, comment le légitimer ? Le père a reçu la culture grâce à sa fortune. Il en a profité beaucoup pour se faire une situation, plus ou moins pour élargir son esprit. Qu'a-t-il fait pour augmenter la somme de culture du monde où il vit ? Dans la grande majorité des cas, rien, absolument rien. Il n'en transmet pas moins à son fils, avec sa fortune, les mêmes droits, les mêmes privilèges.

Or, quel bien plus collectif que la culture ? Elle est faite de l'effort social le plus général, le plus désintéressé qui se puisse imaginer. Quoi ? Les recherches patientes des savants, le génie des artistes, les chefs-d'œuvre de la littérature, ce serait pour les capitalistes seuls ? C'est pour les riches que tous ceux là auraient travaillé ? N'est-il pas évident que c'est pour la postérité tout entière et non pour une classe que l'effort scientifique est fait. Dans aucun autre domaine le rapt opéré par la classe possédante au détriment de la collectivité n'est si tangible, si facile à constater. Cette classe ne

---

(1) Conférence de la *Vie Socialiste*. La sténographie de la conférence de Léon Blum n'a pu, malheureusement, être prise. On trouvera un compte rendu dans la *Vie Socialiste* (mai 1932).

peut même pas invoquer un appui vraiment sérieux donné à la recherche scientifique, aux arts. S'il y a eu quelquefois des Mécènes éclairés disposant de leur fortune et de leur pouvoir en faveur de la science, le caractère tout exceptionnel de ces actes souligne encore davantage l'habituelle et immense indifférence des classes aisées. Jamais plus qu'à notre époque, cette indifférence ne fut visible. Je pourrais, si j'en avais le loisir, montrer par le rapprochement de quelques chiffres le mépris dans lequel le Parlement français, organe législatif de la classe dirigeante, tient les œuvres de l'esprit. (1)

Mais est-ce utile ? La preuve n'a-t-elle pas été apportée cent fois que le capitalisme, — qui ne peut, cela va sans dire, revendiquer aucun droit de propriété sur ce que nous a légué le passé, sur le fond de connaissance et de culture qui est le résultat de l'effort commun de tous nos ancêtres, — n'a rien fait non plus pour contribuer à accroître ce fonds. Il entend néanmoins s'en réserver la pénétration et l'usage. N'est-ce pas proprement monstrueux ? Et cela choque le bon sens. Voit-on cela, Euclide écrivant à l'usage de nos capitalistes seuls, les livres de géométrie, Galilée léguant à ceux qui le persécutèrent les fondements de la mécanique ; le fils du tapissier Poquelin réservant aux bourgeois l'histoire de M. Jourdain ? Le bon sens répond : œuvre humaine, universelle, la culture est à tous, sans distinction de frontières, d'époque ni surtout de classe.

Cette raison d'évidente justice suffirait à exclure toute idée de rétribution compensant un enseignement reçu. Paie-t-on l'air qu'on respire ? Mais à cette raison une autre s'ajoute. Comme je crois l'avoir montré (2), en s'astreignant à exclure du bénéfice du haut enseignement les enfants issus de la plus nombreuse classe sociale, en arrêtant au terme de leurs études primaires 95 % des enfants, la société diminue certainement la vitesse du progrès scientifique. Elle abaisse à coup sûr le niveau de ses cadres dirigeants ; elle s'abaisse elle-même. Son intérêt lui commande de sélectionner les intelligences avec autant de discernement et de soins qu'un éleveur sélectionne ces étalons, un pépiniériste ses graines. Cette raison complète la première. L'argent ne peut être,

---

(1) Il suffit de lire la tentative de plaidoyer faite par le député Plaisant dans la *Revue hebdomadaire* du 22 juillet 1922 p. 48.

(2) L. Zoretti, *Education*

parmi les modes de sélection, qu'un des plus mauvais. Mettre la question d'argent à la base du recrutement des écoles, c'est non seulement une injustice, c'est une faute.

Le devoir du corps social est bien tracé. L'idéal serait de donner à tous toute la culture. Idéal bien chimérique à la réalisation duquel s'opposent des inégalités naturelles, contre lesquelles nous sommes désarmés. Nous réclamons donc, suivant un programme plus rationnel, que soit simplement donnée à chacun la culture qu'il est susceptible de recevoir, en quantité et en qualité. L'essentiel est que l'affreuse sélection par classes sociales soit à tout jamais bannie, qu'il n'en soit plus jamais question. Vous verrez qu'après, tout s'arrangera.

Il ne s'agit pas, empressons-nous de le dire, de procéder simplement à une sorte de chassé-croisé des élèves : conservant les institutions et les programmes actuels, tout consisterait, soit à permuter les élèves, les uns prenant la place des autres, soit à grossir de nouvelles recrues prolétariennes le troupeau des étudiants d'écoles supérieures. Ceci ne saurait nous satisfaire, et nous prétendons faire bien mieux.

Nous n'oublions pas que la question de l'enseignement est double : l'enseignement de la masse, l'enseignement des élites. Pour cet enseignement de la masse, nous réclamons une élévation considérable du niveau, et par conséquent, de l'âge limite. C'est toujours l'idéal du maximum de culture qui nous guide. Au surplus les deux questions se tiennent se commandent (1)

Nous tenons, le socialisme tient, à une sélection, je ne dirai pas rigoureuse, mais aussi rigoureuse que possible.

Cette sélection doit donc être tardive. Qui ne voit qu'une sélection à 10 ou 12 ans serait fatalement faussée ? En la reculant au moins à 15 ou 16, nous diminuons beaucoup les chances d'erreurs. Encore (2) sera-t-il bon de se réserver des correctifs permettant de revenir, plus tard, sur des cas d'espèces. Mais retenons surtout qu'une élévation sérieuse du niveau moyen des connaissances, de la culture de la grande masse des citoyens, des producteurs, est absolument nécessaire. Elle ne fera d'ailleurs que rapprocher les conditions, en France, de ce qu'elles sont en Allemagne aux Etats-Unis, en Suisse, dans les Pays Scandinaves, en Belgique.

Laissons-là provisoirement cette question technique sur

(1) Voir *L. Zoretti* p. 186 *loc-cit.*
(2) *L. Zoretti* p. 178 loc-cit.

laquelle nous avons en socialistes, notre mot à dire. Laissons de côté la question même des procédés de sélection, la question connexe de l'orientation professionnelle (1) dont les méthodes cela va sans dire, sont considérées par les socialistes comme à retenir et à étudier. Examinons les arguments qui sont opposés à la gratuité.

Il en est un que les capitalistes ne sont guère disposés à formuler. Nous les formulerons pour eux. C'est l'argument lutte de classe : nous tenons à l'enseignement payant précisément pour écarter du haut enseignement la grande masse des enfants de la classe serve. Nous tenons à réserver à nos fils le monopole de cet enseignement, parce qu'il est un moyen de domination capitaliste, un moyen de conversation sociale. Il assure la perpétuation de la souveraineté de notre classe.

En effet ce n'est pas tant à la vertu même de la culture reçue que nous tenons, pour les nôtres, mais aux privilèges que nous réservons aux jeunes gens issus de nos lycées et facultés. Toutes les fonctions de direction de la société sont à eux, à l'exclusion quasi absolue de tous concurrents. Pour tout dire, nous considérons la revendication de l'enseignement gratuit comme révolutionnaire et l'octroi de celui-ci comme un suicide pour notre classe.

A cet argument, il n'y a évidemment rien à opposer sinon que, précisémment le but du socialisme est la destruction de cette hégémonie de classe. Mais à cause même de sa brutalité, il n'y a pas d'apparence que l'argument soit produit : argument dangereux d'ailleurs, car il ne manquerait pas d'ouvrir les yeux de la majorité d'aveugles, d'inconscients dont, au fond, la classe capitaliste dépend, et elle ne l'ignore pas. Jamais, c'est bien évident, les avocats de la bourgeoisie, au Parlement, dans la presse n'invoquent d'argument de ce genre. Ils ne disent pas : « Nous devons maintenir notre domination de classe », ils emploient d'autres formules : « maintenir l'ordre, sauver la Patrie, sauvegarder les intérêts

(1) Il existe déjà, dans de nombreuses villes des offices d'orientation, créés sous les auspices du Ministere du Travail. Consulter la revue : *l'Orientation professionnelle* qui parait depuis 1919 (10 rue Chardin). Notons que les syndicats ouvriers s'occupent de plus en plus de la question, à laquelle Mme Prévost a consacré un rapport au congrès de la Fédération des employés (15 aout 1922.) On trouvera dans *l'Information sociale* les conclusions de ce rapport.

nationaux ». Dans le cas qui nous occupe, les oppositions sont moins tranchées, moins aigües que dans les conflits du travail ou les compétitions internationales ; la bourgeoisie devra, pour s'opposer à une réforme que l'opinion publique, évidemment, admettra sans difficulté, invoquer des raisons bien persuasives, en évitant autant que possible une opposition absolue et brutale. Elle devra même abandonner du lest. Elle n'y manquera pas.

C'est en tout premier lieu, la raison financière qu'elle invoque : Comment songer, avec nos centaines de milliards de dettes, la faillite allemande, les charges des réparations, à augmenter dans des proportions énormes et inconnues notre budget d'écoles ? Ajournons tout au moins la question.

Pour pouvoir parler ainsi, il faudrait d'abord que nos dirigeants ne se refusent pas systématiquement à certaines économies. Les scandaleuses dépenses de notre politique d'occupations, le gaspillage honteux des budgets de la guerre et de la marine enlèvent aux hommes qui les tolèrent toute autorité pour prononcer le mot d'économies. La dépense est inconnue, dites-vous ? Calculez-la. Nous pouvons d'ailleurs la calculer sans vous. Elle n'est pas si élevée qu'on pourrait le croire. Si, provisoirement au moins, on conservait le nombre actuel des établissements secondaires et supérieurs (1), la dépense occasionnée par la gratuité serait *absolument nulle*. Quant au déficit provenant des recettes qui ne se feraient plus, il serait pour les lycées d'une trentaine de millions. Mais quoi de plus simple que de demander aux parents de payer sous forme d'impôt (2), un impôt spécial, si on veut, ce qu'ils donnaient la veille à l'économat ? Réparti sur toute la masse des contribuables, dans des conditions à fixer, cet impôt serait bien minime et n'atteindrait même pas 1 fr. par tête.

---

(1) Beaucoup sont vides ou à peu près. Au collège de X... il y a 10 professeurs et 60 élèves. En 6e il y a 10 élèves, en 1re il y en a 5. Quant à nos Facultés, leurs amphithéâtres et même leurs laboratoires si insuffisants peuvent supporter de considérables augmentations d'effectifs.

(2) En Belgique, sous l'impulsion du socialiste J. Destrée, a été créé le Fonds des Mieux Doués alimenté par une cotisation spéciale, un impôt scolaire dû par toutes les familles indistinctement et qui est de 0, 40 par habitant. La classe ouvrière belge impose aux adhérents du parti ouvrier une cotisation de 0.10 pour les œuvres de la Centrale d'Education. Ce que l'ouvrier belge sait s'imposer, le bourgeois français ne le peut-il pas ?

Au surplus, on n'y regardait pas de si près pendant la guerre pour engager, — et dans quelles conditions ! — des dépenses autrement considérables. La vie du pays, disait-on, était en jeu. N'est-elle pas en jeu aussi et bien davantage dans la question qui nous occupe ?

On objecte encore : soit, accordons l'accès gratuit des écoles de tout ordre aux enfants du peuple qui en sont dignes. Mais pourquoi nous priver des ressources apportées par ceux qui peuvent payer ? Pourquoi à ceux-là aussi accorder l'enseignement gratuit ? C'est l'argument démagogique. Nous ne pouvons accepter la solution qu'il préconise. Elle laisse subsister au lycée les deux classes d'élèves : les payants et les non-payants, les boursiers. J'ai montré (1) combien le système des bourses, même étendu, même généralisé, et complété par les mesures dont nous parlerons plus loin est, au fond, antidémocratique. On n'a pas tout dit, tout résolu, quand on a admis, dans un coin de la classe, l'élève pauvre à faire, *lui aussi*, ses études parmi les bourgeois. La question est autrement complexe, et ses répercussions économiques et sociales infiniment nombreuses. J'y reviendrai tout à l'heure. Mais comme il me faut tout de suite faire justice de l'argument, je me contenterai de lui opposer une exacte évaluation de la dépense (2) de l'enseignement secondaire, et, en face, de la recette. J'ai montré, chiffres en mains, que les ***deux tiers*** de la dépense sont actuellement couverts par l'État c'est-à-dire par la masse des contribuables ; le troisième tiers seulement est payé par les parents. La subvention d'État en faveur de l'enseignement bourgeois par excellence, l'enseignement secondaire, *dépasse le coût de l'enseignement primaire supérieur*. Ce que nous demandons, c'est que le troisième tiers aussi retombe sur les épaules des contribuables comme les deux premiers. Ce que demandent les partisans de la formule : qui peut payer, doit payer, c'est sans doute que les trois tiers soient acquittés par les parents des élèves ? Ou alors leurs formules ne signifient rien. C'est donc la multiplication par 3 des frais actuels d'études que les familles bourgeoises doivent envisager. Quand elles au-

(1) L. Zoretti, *loc. cit.*, p. 42.

(2) On trouvera des chiffres et des détails dans mon ouvrage déjà cité, p. 148.

ront donné leur avis là-dessus, nous pourrons poursuivre la discussion (1).

On nous dira encore : Votre idée est très belle. Mais, ou bien vous limitez le recrutement aux enfants des villes, et votre prétendue égalité est mensongère, ou bien vous l'étendez aux campagnes, et alors c'est la désertion de celles-ci que vous accélérez encore ! Nous trouvons là la courte vue de notre bourgeoisie capitaliste, qui, n'ayant jamais su, dans aucune question, voir d'un peu haut les faits et aborder franchement les problèmes, en est réduite à des solutions bâtar-

---

(1) J'ai donné dans mon livre « *Éducation* » les chiffres de 1910 (pages 148 et suivantes). On peut les commenter à perte de vue. Nous allons, cette fois-ci, raisonner sur les prévisions budgétaires de 1922. On ne trouve pas, dans le budget, tout ce qu'on veut. Mais ce qu'on y trouve est déjà intéressant. On pourrait avoir d'autres chiffres au siège des académies mais on ne les donne pas volontiers.

Voici la répartition du budget : total 1.293 millions. Écartons l'administration centrale, les hauts établissements (muséum, etc.).

| | | |
|---|---|---|
| Enseignement supérieur | 42 | millions |
| Lycées garçons, bourses et remises comprises | 51 | — |
| Ecoles primaires supérieures | 38 | — |
| Enseignement primaire | 840 | — |

Le total est de 974 millions.

Les recettes (versements des familles) pour l'enseignement secondaire, sont d'environ 30 millions (chiffre non donné par le budget).

Les recettes (versements des étudiants) pour l'enseignement supérieur sont de l'ordre de 1 à 5 millions.

La gratuité de l'enseignement c'est donc augmenter de 51 à 81 millions, le coût de l'enseignement, secondaire, de 45 à 50 millions, celui de l'enseignement supérieur ; c'est-à-dire augmenter de 1.293 millions à 1.328, soit de moins de 3 °/o le total du budget.

Inutile d'essayer de nous faire de cela un épouvantail.

Profitons encore de ces chiffres pour évaluer le prix de revient d'un élève.

Un étudiant de faculté *coûte actuellement* à l'État un millier de francs ; le petit bourgeois du lycée à peu près autant. L'élève d'école primaire supérieure un peu plus de 500 francs ; et le malheureux gosse de la laïque moins de 200.

N'empêche que ce sont les deux derniers qui passent pour être instruits gratuitement tandis que les premiers essaient de nous faire croire qu'ils paient.

Et comme l'impôt (indirect, et même direct) pèse surtout sur le consommateur pauvre, c'est en définitive le bourgeois du lycée qui reçoit l'enseignement aux frais du prolétaire.

des, ridiculement insuffisantes. On pourrait en prendre mille exemples. Celui-ci est assez topique.

Contre la désertion des campagnes qui est un fait, et un fait regrettable, qu'a-t-elle trouvé ? Des discours d'abord comme de juste, et des lamentations, le tout totalement inopérant. Puis elle a compté sur l'ignorance : Moins l'enfant sera instruit, plus il sera retenu aux champs. Donc on ne fera rien pour assurer la fréquentation scolaire, pour prolonger les études. L'idéal serait que l'enfant ne sut jamais qu'il existe des villes, avec leurs cinémas, leurs cafés brillants, leurs débauches faciles (car tel est l'idéal qu'on a su donner à notre France, flambeau de la civilisation) aux salaires plus élevés. S'il n'y avait pas le service militaire, on parviendrait peut-être, comme il y a cent ans, à prolonger cette ignorance. Mais la caserne suffit à donner aux jeunes gens assez de renseignements sur les conditions de vie à la ville, pour qu'il ne veuillent plus du village natal, au moins s'ils n'y possèdent rien. Pour les retenir, que faudrait-il ? Le confort : chaleur, lumière, intérieur agréable ; le travail aisé limité dans sa durée, garanti contre les accidents et l'invalidité, enfin la sécurité du lendemain par des assurances contre les mauvaises années et contre la nature ingrate, l'accès à la propriété ou à la quasi-propriété. Ce programme sommaire, *qui est le nôtre*, le capitalisme qui aime tant le cultivateur, à ce qu'il dit, n'a jamais rien fait pour l'exécuter. Il s'y oppose même en toutes circonstances (1). C'est donc bien le capitalisme qui est responsable de la néfaste désertion des campagnes. Il faut, dans ces conditions, une certaine audace, pour signaler le danger de la désertion possible par les quelques unités sélectionnées qui, issues des communes rurales, iront au lycée de la ville.

Rien ne prouve au surplus que ces jeunes gens intelligents, issus de la terre, ne désireront pas, leur situation acquise, retourner à la terre dont ils portent l'amour en eux. C'est un grand devoir pour le socialisme tout en développant les méthodes de culture mécanique et collective qui économisent la main-d'œuvre et rendent moins pénible le travail des champs, tout en augmentant dans d'énormes proportions le rendement, d'organiser le retour à la terre, le décongestionnement des villes. Ceux-là surtout qui ont passé

(1) Par exemple quand la France seule entre les nations a opposé à la compétence du B. I. T. en matière de limitation de la durée de la journée de travail agricole.

leurs premières années aux champs, où il ont conservé leur famille, leur maison familiale, peuvent, lorsqu'il auront eu le bénéfice d'une culture supérieure, jouer dans ce retour aux champs un rôle essentiel ; et d'abord en prêchant l'exemple, en usant de l'autorité, de l'influence qu'ils conserveront dans leur village et qu'un avocat politicien n'y aura jamais. Je regrette d'avoir à me borner. Mais il y a là, et je ne voudrais pas manquer au moins de le signaler, un aspect très important de la question qui nous occupe ici. Le Socialisme est avant tout l'organisation de la production ; l'enseignement au point de vue socialiste concourt à cette organisation. Si on ajoute que la production agricole est la plus importante de toutes, la seule indispensable, on voit combien la question que je viens d'effleurer fait partie de mon sujet.

On dira encore : Il n'est pas bon de multiplier, au-delà de toutes limites raisonnables, le nombre des enfants pauvres qui reçoivent l'enseignement aux degrés élevés. L'intérêt même de ces jeunes gens le commande. Tandis que, poussant les études jusqu'à 15 ou 16 ans dans une école primaire supérieure, ils auront la possibilité, s'ils sont vraiment doués, de se faire une situation rapidement lucrative en passant par une école d'arts et métiers, une école normale, en entrant dans le commerce, l'industrie, voyez au contraire dans quelle impasse vous allez les jeter en les obligeant à suivre l'enseignement secondaire complet et, naturellement, l'enseignement supérieur, son complément obligatoire.

Jusqu'au service militaire ils ne pourront aider leur famille ; toutes les bourses du monde n'empêcheront pas celles-ci d'avoir à consentir d'importants sacrifices, au-dessus des possibilités de la plupart. Et ce n'est pas tout : que vont-ils devenir à l'issue de leurs études ? A part un petit nombre, les plus brillants, qui pourront entrer dans quelque école du gouvernement et auront, à leur sortie, une situation immédiate et assurée dans le fonctionnarisme, les autres, le plus grand nombre, vont aborder les carrières dites libérales. Il est indéniable que dans ces carrières, les débuts sont difficiles, incertains. Il faut dix ans et plus à un avocat, à un médecin pour s'établir, se faire connaître, se faire une clientèle. Avec quelles ressources notre jeune prolétaire et sa famille pourvoieront-ils à cet établissement, passeront-ils cette période de difficultés ? ne risquera-t-on pas de faire de tous ces jeunes gens des *déclassés* au sens ordinaire du mot, des déclassés avec toutes les haines, toutes les rancœurs qu'entraîne cette situation fausse ?

Disons tout de suite que si profondément juste que puisse être l'argument, aumoins quand, sous le nom de gratuité, on envisage une réforme insuffisante et hâtive, il n'en est pas moins scandaleux qu'un tel avœu puisse être formulé. Ainsi, ce ne sont pas seulement les charges d'avoué et de notaires, les officines de pharmacien, dont la transmission presque héréditaire ne peut en tout cas, s'opérer qu'entre gens de la même classe, ce sont toutes les carrières libérales dont la fortune assure l'entrée par un droit exclusif, un monopole de fait, exorbitant. Quelle ironie, après celà, de lire dans la Déclaration des Droits de l'Homme : « Tous les hommes naissent égaux en droits ». Laisser subsister un pareil état de choses, ce serait même, de la part de démocrates mêmes bien modérés, faire preuve d'une apathie, d'une résignation que, pour notre part, nous ne pouvons montrer.

Mais, venons à l'argument lui-même. Il est exact, c'est incontestable. Il s'applique dès aujourd'hui aux boursiers de nos lycées. Je l'ai déjà fait observer : le boursier au lycée n'a pas le choix ; il faut qu'il soit à la tête de sa classe. Il faut qu'il entre dans les écoles par de difficiles concours. Sinon, c'est un raté, un déclassé, un malheureux. Mais le régime actuel, avec les boursiers et les deux catégories d'élèves, n'a nullement notre approbation. Ce n'est pas ainsi que nous entendons la gratuité de l'enseignement. Exposer, — il est peut être temps d'y venir — ce que nous voulons au juste, ce sera la meilleure des réponses à toutes les objections.

Je le dirai tout d'abord : la formule : gratuité à tous les degrés n'est pas la mienne. J'aimerais mieux lui voir substituer la suivante : égalité devant l'instruction. C'est ce que M. Havet (1) appelait déjà « l'Égalité Intellectuelle » par une expression à coup sûr impropre, entendant par là, comme il a soin de l'expliquer, non le nivellement absurde des cerveaux, mais l'égalité de la culture mise à la disposition des esprits. Je dirai plutôt l'égalité de chances, abstraction faite de toute idée de classe ou de fortune.

Cette formule implique nécessairement que l'enseignement ne saurait être payant. Elle est donc au moins aussi compréhensive que la première.

Elle implique en second lieu la sélection rationnelle, la distribution des sujets entre les cases et les degrés divers

(1) L. Havet, *Revue Socialiste*, t. 44, 1906, p. 5.

que comporte tout plan d'éducation, d'après les aptitudes et seulement d'après les aptitudes constatées et présumées de l'enfant, d'après les chances probables qu'il a de tirer le maximum de profit de telle ou telle « façon » d'éducation. Que celà doive donner naissance à quelques erreurs, celà n'est pas douteux. La meilleure méthode scientifique ne peut éliminer les erreurs ; demandons lui seulement de les diminuer.

Précisons encore. La méthode de sélection employée, — dont le perfectionnement, je l'ai déjà dit ,exige toute notre attention — ne sera pas seulement une méthode d'aiguillage se proposant de mettre chaque sujet dans la bonne voie. Par la force des choses, elle sera aussi, elle sera surtout une méthode d'élimination. Les inaptes, les médiocres, devront successivement être ecartés. Le *Temps* l'a bien senti, qui se révolte d'avance contre le pouvoir exorbitant donné à quelques hommes (1).

Mais il va sans dire que les commissions de classement devront être composées de façon à donner toute garantie de compétence et d'indépendance. Ces commissions devront donc prononcer des exclusions, non définitives peut-être et comportant la possibilité d'en appeler, mais enfin, toutes juridictions épuisées, l'enfant inapte ou jugé tel se trouvera bel et bien exclu.

Pourquoi celà est-il nécessaire ? Faute de place d'abord. Si tous ceux qui le désirent étaient admis aux cours supérieurs ceux-ci risqueraient — ce n'est pas sûr, mais c'est possible — de dégénérer en foires, en cohues. Quand on organise, au théâtre une représentation gratuite, force est bien de laisser à la porte les derniers arrivés. Pourquoi ne pas augmenter le nombre des cours ? raison d'argent, difficulté, pour ne pas dire impossibilité de trouver du personnel, raison technique surtout, interdisant de grouper des élèves de valeur trop différente, si on veut obtenir le maximum de résultats.

---

(1) Comme si actuellement ce pouvoir n'était pas exercé à l'égard de certaines carrières par les jurys des concours d'écoles dont certains membres, à certaines époques — ne précisons pas, tous les anciens taupins comprendront — furent des brutes, des fous ou des imbéciles ignares.

E. Faguet, dans *Le culte de l'incompétence* estime justement idéal le mode de recrutement des officiers ou des ingenieurs de l'Etat cooptés par des jurys choisis, mode qu'il oppose au recrutement par l'incompétence démocratique.

Nous nous trouvons là en présence du raisonnement séduisant déjà indiqué. C'est entendu, dira-t-on, les sujets déclarés incapables seront exclus, mais exclus de la gratuité seulement ; pourquoi ne pas les laisser libres, à leurs risques et périls, et à leurs frais, de suivre les cours ? Ne serait-ce que pour obvier à des erreurs de sélection, toujours possibles, nous le reconnaissons, laissons-leur au moins courir encore leur chance. Suggestion dangereuse s'il en fut, et inadmissible. Outre la raison technique donnée ci-dessus, il y a, pour refuser de la prendre en considération, une raison pour nous bien plus profonde. Précisément le souci de la carrière future de nos élèves de choix nous dicte notre veto. Ne l'oublions pas : ce ne sont pas les études que, dans la société actuelle affectionne la bourgeoisie et qu'elle veut pour ses fils, ce sont les sanctions de ces études, les postes de direction, les situations officielles, les situations libérales auxquels elles donnent accès. Si nous commettions l'erreur de permettre en même temps qu'aux élèves sélectionnés et boursiers, à des jeunes gens riches et moins bien armés intellectuellement de suivre les cours supérieurs, il faudrait nous défier de l'insuffisante barrière d'examens opposée à leur médiocrité ; il faudrait redouter alors pour nos jeunes gens méritants la la concurrence de ces médiocres bien apparentés, très appuyés et dont la fortune même serait opportunément un atout de premier ordre pour triompher de leurs adversaires. Nous retomberions dans le régime actuel, et notre gratuité serait un leurre.

Fermes dans notre opposition, nous basant sur l'intérêt même de nos élèves, c'est-à-dire sur l'intérêt général, nous ferons l'unique et logique concession suivante : les exclus, certes, peuvent encore espérer s'instruire, continuer leurs études, mais non dans les établissements officiels, de même qu'un élève refusé à Polytechnique peut actuellement espérer encore devenir officier d'artillerie ou ingénieur des Ponts, mais, même en payant très cher, il ne peut entrer à l'Ecole. Etant donné que nous ne voulons pas du monopole, nous ne pouvons empêcher, et nous n'y songerions pas, la création d'établissements libres pour les refusés. Il y aura simplement lieu de prendre les élémentaires précautions que la prudence nous dictera pour donner à nos élèves de choix quelques garanties de carrière, malgré la dangereuse concurrence. Il est aisé de prévoir que ces établissements libres resteront bien rares et bien handicapés à tous les points de vue.

Ce n'est pas tout de dire : l'enseignement sera gratuit. Si on se figure que les enfants du prolétariat vont l'envahir, les faits se chargent de nous donner un démenti. L'enseignement primaire supérieur n'est-il pas gratuit ? Pourtant une infime proportion des élèves des écoles primaires demande à y être admise (1). Je suis persuadé que si nous obtenions l'élévation à 14, 15 ou 16 ans du terme normal des études de la masse, cette réforme serait inapplicable. La fréquentation déjà si mauvaise tombera à rien pour les dernières années, les plus importantes. Au surplus, dans tous les projets de ce genre, on accorde prudemment le droit de quitter l'école aux enfants qui ont obtenu le certificat d'études avant le terme légal, ce qui est absurde. Réforme inapplicable, dis-je, et pourquoi ? Parce que d'abord, comme le dit M. Havet, l'enfant ne désire pas plus l'instruction que l'aveugle né la lumière. Ensuite et surtout, parcequ'il est vain de vouloir enlever l'enfant à sa famille au moment précis où, après avoir tant coûté, il peut commencer à rapporter, à rendre des services à la maison. La famille ne le donnera pas, ne le donnera pas au moins sans compensation. Si nous voulons que la « gratuité » ne reste pas à l'état de fiction légale, dont, pratiquement profiteront seuls, comme aujourd'hui quelques fils d'instituteurs et de cheminots, et d'autres prolétaires petits fonctionnaires qui, plus sûrs du lendemain, ont moins besoin de leurs enfants ; si nous voulons surtout qu'elle profite aux ruraux, et celà me parait essentiel, il faut entrer résolument dans la voie des compensations légales aux parents. Cette compensation doit partir de l'âge légal de la fin des études primaires obligatoires, ce dernier âge coïncidant avec l'âge minimum de l'emploi de la main d'œuvre. Je laisse de côté la question d'un remboursement ultérieur, possible, par l'enfant lui-même ou par d'autres. Avec notre mentalité actuelle qui chiffre tout, monnaie tout, le matériel et le moral, le remboursement peut être sage. Mais vraiment est-il la chose essentielle ? Espérons qu'un jour viendra où les parents comprendront qu'ils doivent faire instruire leur enfant jusqu'aux limites de sa réceptivité ;

(1) M. Crouzet, *L'Ecole et la Vie*, 20 mai 1922 a cependant usé de cet argument. Les primaires, élèves et maîtres, dit-il, s'intéressent-ils à l'égalité devant l'instruction ? Il répond hardiment : *non* ! un million de crédits pour les bourses restant tous les ans inutilisés. Mais M. Crouzet a des raisons particulières pour faire l'aveugle.

que la société, en donnant cette instruction, fait son devoir sans plus ; que l'enfant à son tour doit tout à cette société et, moralement, est tenu à travailler pour elle jusqu'à la limite de ses forces.

Voilà certes un programme copieux et déjà bien difficile à réaliser. Combien éloigné cependant encore de la véritable égalité devant l'instruction ! Le fils du riche, le fils du prolétaire sont loin d'avoir, comme nous le désirons, des chances égales de recevoir l'enseignement élevé. C'est vers l'âge de 14 ou 15 ans, 16 ans peut-être, que commencera à jouer la sélection, à fonctionner la guillotine. Aborderont-ils ces épreuves de sélection dans des conditions d'égalité absolue ou au moins approximatives ? Il est d'abord nécessaire pour cela qu'ils aient reçu, jusqu'alors, non pas absolument les mêmes enseignements, au moins des enseignements analogues. Par l'école unique dont je parlerai plus loin cette condition sera remplie aussi bien que possible. Mais, est-ce tout ? Malheureusement non.

Quand il rentre chez lui pour y compléter par le travail de la maison le travail fait à l'école sous la direction du maître, l'enfant du riche trouve toutes sortes de commodités, un local pour travailler à son aise dans des conditions de confort que l'enfant pauvre ne connaît pas. Ce dernier devra le plus souvent, sans surveillance, ses parents étant au travail, faire ses devoirs sur un coin de table, où plus tard se prendra le repas du soir, dans la pièce le plus souvent unique où se prépare ce repas, où frères et sœurs travaillent et jouent en commun. C'est souvent au milieu du bruit, gêné, distrait par toutes sortes de choses que l'enfant travaille, s'il travaille, puisque livré à lui-même il lui est plus facile de s'abandonner à son instinct plus ou moins paresseux.

Ce n'est pas encore tout : l'enfant du riche est mieux nourri, son logis est plus chaud. Tout cela compte, tout cela intervient, l'avantage dans la lutte engagée. Pour égaliser les chances, la société doit donc se préoccuper de la question du logement ouvrier, de son confort.

Encore tout cela ne suffit il pas. Le pauvre, fils et petit-fils de prolétaire, vient au monde avec son hérédité. Il est inexact de dire que les fils d'ouvriers sont a priori aussi intelligents, aussi capables de s'instruire que les fils de bourgeois. Des expériences scientifiques précises ont établi que l'enfant pauvre est physiquement inférieur au riche : taille, poids, périmètre thoracique, poids de l'encéphale sont, à âge égal et en moyenne, inférieurs chez le premier. Une enquête

dans la ville de Minneapolis établit que le nombre d'arriérés dans la classe prolétarienne est à peu près le double de ce qu'il est dans la classe aisée (1). Ainsi, après la remarque faite plus haut, en tenant compte qu'aux souffrances et aux privations de l'enfant s'ajoutent les misères de la mère qui l'a porté dans son sein et nourri dans l'enfance, obligée peut-être à un dur travail pendant la gestation, sous-alimentée pendant la période d'allaitement, au lieu de s'atténuer, ces différences initiales peuvent s'accentuer. Si misérable que soit la vie intellectuelle de la plupart des bourgeois, elle n'en est pas moins plus active que celle de la moyenne des ouvriers. L'enfant riche peut plus facilement que l'autre, lire, s'informer, acquérir un peu de cette culture générale que la famille et la vie ont jusqu'ici dispensé plus que l'école. Ces tristes constatations, si pénibles qu'elles soient à faire, nous devons les faire. N'est-ce pas précisément pour changer tout cela que le socialisme veut réformer l'enseignement ? Il ne sert à rien de flatter la classe ouvrière. Classe serve, il est bien naturel qu'elle cherche à imiter ses maîtres même dans la grossièreté de leurs distractions. Qui osera lui reprocher de ne pas se saisir de ces plaisirs gratuits qui, semble-t-il sont à sa portée, de ne pas se donner les jouissances intellectuelles que la bourgeoisie ne peut pas ne pas lui abandonner. Elle n'y est pas préparée par son éducation, pas plus qu'elle n'en a le loisir par suite de la dureté de sa condition matérielle. Elle ne peut que copier, servilement et mal. Même au point de vue intellectuel la bourgeoisie est dirigeante. Les exceptions, certes, sont nombreuses, mais suivant un mot banal, elles confirment la règle. Elles s'expliquent d'ailleurs fort bien. Soumettons à un dur régime de vie des individus pris au hasard. Les plus malingres n'y résisteront pas, mais ceux qui résisteront seront trempés. Ceux qui issus des milieux ouvriers percent cependant, grâce aux quelques possibilités que la société actuelle leur fournit, sont en général des hommes supérieurs. De même ceux qui, sans abandonner leur classe, ont trouvé en eux-mêmes la force de s'instruire seuls, jamais sans lacune évidemment, — et de ceux-là il en est de nombreux parmi les militants du syndicalisme et de la coopération — peuvent lutter sans être battus d'avance avec les dirigeants que la bourgeoisie se donne.

On le voit, par ses répercussions, c'est la suppression des

(1) Lire sur cette importante question NICEFORO, *Les classes pauvres*.

classes qu'exige l'égalité vraie devant l'instruction. Autant dire qu'elle ne pourra être réalisée que par le triomphe du socialisme. Mais par les réformes pratiques, qui, dès à present, peuvent être réalisées, on se rapproche de cette égalité, si on ne l'atteint pas. On s'en rapproche surtout parce qu'on éveille les consciences, avançant ainsi l'heure du triomphe du socialisme.

---

## CHAPITRE V

### L'Enseignement des Masses

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
LA CULTURE ET LES PROGRAMMES. — LES MÉTHODES.
LE SOCIALISME ET LA TRADITION. — LE SOCIALISME ET L'ART.

La formation, le recrutement des élites, des cadres a retenu longuement notre attention. C'est certainement sur ce terrain que le Socialisme, pour réaliser ses prétentions, rencontrera les oppositions les plus tranchées, aura à livrer les plus rudes combats. L'enseignement général, l'enseignement de la masse ne donne pas naissance à des difficultés aussi grandes. Le conflit des classes y est moins marqué, ne serait-ce que pour la raison évidente qu'une classe seule, actuellement, le reçoit. Sur ce terrain aussi, la dialectique socialiste a longuement à s'exercer. L'enseignement crée les mœurs, comme l'a dit Proudhon. Le Socialisme qui prétend réformer ces mœurs se doit d'intervenir, d'examiner le contenu de l'enseignement donné à la grosse majorité des individus. J'entends bien que, par là, il se trouve conduit dans une certaine mesure, à s'occuper de questions purement techniques, pédagogiques. Il le fait évidemment, le moins possible. On voudra bien reconnaître qu'une doctrine économique qui prétend reconstruire le monde est au moins aussi qualifiée pour donner son avis sur la culture latine, par exemple, que les Chambres de Commerce.

* * *

En premier lieu l'enseignement de la masse doit être prolongé bien au delà de sa limite actuelle. Prétendre, entre 6 et

12 ans, faire acquérir toutes les notions utiles dans la vie est chimérique, limiter à ces quelques années l'effort de culture est ridiculement insuffisant. Elles ne sont d'ailleurs pas des mieux choisies ; visiblement on a réservé à l'étude les seules années où tout travail productif était impossible. Vite, vite, l'enfant ira grossir ensuite le flot des producteurs. Le capitalisme a besoin de bras. C'est un crime de lèse-capital que de réserver à l'étude quelques années, quelques mois pendant lesquels l'enfant peut produire.

Le socialisme naturellement commettra ce crime sans honte. L'éveil des esprits et des consciences exige que l'effort nécessaire soit fait. Lire, écrire et compter, cela ne suffit plus à notre époque. La classe ouvrière, dans ses Congrès, demande elle-même une instruction plus étendue. Il faut surtout que le gain soit en profondeur, que les acquisitions scolaires soient plus définitives qu'aujourd'hui. Nous voulons une France instruite, non pas dans une élite, mais dans ses masses laborieuses. N'est-ce pas évidemment le terrain solide sur lequel pourra se bâtir en toute sécurité l'avenir ? N'est-ce pas aussi la plus noble, je dirai même la plus patriotique des ambitions que de vouloir, sur ce terrain, faire au moins autant que nos voisins d'Allemagne, de Suisse ou de Belgique. La limite de 12 ans est ridicule. Celle de 14 (1) qu'on propose est encore insuffisante. C'est 16 ans, 15 au moins, que le Parti Socialiste doit exiger, ne serait-ce précisément que pour empêcher l'emploi prématuré de la main d'œuvre enfantine dans l'industrie.

L'objection des nécessités de la production ne doit pas nous effrayer. Faire travailler les enfants, c'est abaisser la durée moyenne de la vie productive en ouvrant le champ plus largement à la fatigue, à la maladie. C'est donc diminuer la production, c'est un mauvais calcul capitaliste. Mieux encore, substituer à ces heures de travail à l'usine, des heures d'étude et de culture, c'est, à coup sûr, améliorer la qualité de la production future et, par contre-coup, aussi la quantité qui en dépend.

La limite de 16 ans se justifie pleinement. Tous les pédagogues diront que c'est à l'âge de la formation, dans la période de 13 à 15 ans que l'enfant commence à révéler l'homme qu'il sera plus tard. La sélection rationnelle et rigoureuse sur laquelle nous prétendons baser désormais l'accès aux études supérieures, se faisant trop tôt, se ferait mal. Il

(1) Syndicat National des Instituteurs, Congrès du Havre 1922.

faut réserver aux maîtres un laps de temps pour étudier les sujets à eux confiés. Ce n'est pas trop pour cela que trois années à partir de l'âge de 13 ans, avant lequel aucune indication sérieuse ne se dégage.

Cette prolongation obligatoire des études jusqu'à 16 ans nécessite, à mon avis, de la part du parti socialiste et de la C. G.T. un effort immédiat au moins égal à l'effort à faire pour la gratuité. Evidemment, la dépense à engager est considérable. Il faut recruter des maîtres, ce qui n'est pas une mince difficulté si on veut bien réfléchir que ce recrutement est déjà actuellement difficile.

Il faut donc, de toute nécessité, prévoir comme première mesure une amélioration dans la situation des instituteurs, avec des primes sérieuses pour ceux qui seront chargés des élèves les plus âgés et de qui plus de science devra être exigé. Il faut également prévoir des mesures rigoureuses frappant à la fois les parents et les patrons, pour assurer la fréquentation scolaire. Comme contre-partie, il faut prévoir aussi des conditions spéciales pour les ruraux, tenant compte, pour la répartition des heures d'études, des nécessités de la culture. Enfin, et c'est là le point le plus délicat, il faut que d'une certaine manière, une compensation soit accordée aux familles privées du produit du travail de leur enfant. Celui-ci pour le moins ne devra plus être à la charge des siens. C'est le seul moyen de faire accepter la réforme par la masse inconsciente. Et une réforme ne réussit qu'avec le consentement des intéressés.

Ce n'est pas tout encore. L'âge de 16 ans marque la limite de l'enseignement obligatoire, la fin de la vie d'écolier. Mais il marque en même temps le début de l'enseignement post-scolaire également obligatoire. Il est à souhaiter que les progrès de la pédagogie donnent aux jeunes gens un tel goût de l'étude et du travail intellectuel que cette obligation en devienne inutile. Mais il semble actuellement indispensable de l'édicter, si l'on veut que la réforme ne soit pas illusoire. D'autre part, abandonner l'adolescent à 16 ans c'est encore trop tôt. Qu'il commence à produire, soit, mais qu'il consacre une partie de ses loisirs à l'étude. Il faudra seulement la rendre attrayante et donner à l'intéressé une liberté relative dans le choix de ses sujets d'étude.

* * *

Si on contestait par aventure au socialisme le droit d'intervenir dans les pures questions de programme, d'examiner

non seulement la modalité de l'enseignement mais son contenu, il serait cependant difficile de lui contester un droit éminent de regard en matière d'enseignement technique, d'apprentissage. Une doctrine économique qui vise avant tout la production ne saurait rester étrangère à la formation de ses producteurs. Encore moins, cela va sans dire, ce droit pourrait-il être contesté à la classe ouvrière organisée sur le terrain même de la production, aux syndicats. L'apprentissage est-il nécessaire ? Doit-il se faire à l'école ? Ne présente-t-il pas des dangers ? Dans quelle proportion doivent se combiner dans la formation de l'ouvrier l'enseignement purement professionnel et l'enseignement général ; en d'autres termes, que doivent être les écoles d'apprentissage ? Autant de questions sur lesquelles les syndicats n'ont pas manqué à diverses reprises de faire connaître leur avis.

Proudhon a formulé à cet égard une doctrine neuve et hardie qui semble bien, nous le verrons, jouir d'une certaine faveur dans le syndicalisme actuel. Pour Proudhon l'enseignement c'est l'apprentissage, et l'école c'est l'image de l'atelier, placée sous l'autorité de la profession. Je crois utile de donner ici l'expression même de Proudhon :

*L'Instruction* est inséparable de *l'apprentissage*, l'éducation scientifique de l'éducation professionnelle. En sorte que l'Instituteur, le professeur, quand il n'est pas lui-même contremaître, est avant tout l'homme de la corporation, du groupe industriel ou agricole qui l'utilise. Comme l'enfant est le lien, *pignus*, entre les parents, l'école devient le lien entre les corporations industrielles et les familles : il répugne qu'elle soit séparée de l'atelier, et sous prétexte de perfectionnement, qu'elle tombe sous une puissance extérieure.

Séparer, comme on le fait aujourd'hui, l'enseignement de l'apprentissage, et ce qui est plus détestable encore, distinguer l'éducation professionnelle de l'exercice réel, utile, sérieux, quotidien, de la profession, c'est reproduire, sous une autre forme, la séparation des pouvoirs et la distinction des classes, les deux instruments les plus énergiques de la tyrannie gouvernementale et de la subalternisation des travailleurs.

Que les prolétaires y songent !

Si l'Ecole des mines est autre chose que le travail des mines, accompagné des études propres à l'industrie minérale, l'école n'aura pas pour objet de faire des mineurs, mais des chefs mineurs, des aristocrates.

Si l'Ecole des arts et métiers est autre chose que l'art et le métier, elle n'aura bientôt plus pour objet de faire des artisans, mais des directeurs d'artisans, des aristocrates.

Si l'Ecole du commerce est autre chose que le magasin, le bu-

reau, le comptoir, elle ne servira pas à faire des commerçants, mais des barons du commerce, des aristocrates.

Si l'École de marine est autre chose que le service effectif à bord, en comprenant dans ce service celui même de mousse, l'école de marine ne sera qu'un moyen de distinguer deux classes dans la marine, la classe des matelots et la classe des officiers.

C'est ainsi que nous voyons les choses se passer dans notre régime d'oppression politique et d'anarchie industrielle. Nos écoles, quand elles ne sont pas des établissements de luxe ou des prétextes à sinécures, sont les séminaires de l'aristocratie. Ce n'est pas pour le peuple qu'ont été fondées les écoles Polytechnique, Normale, de St-Cyr, de Droit etc... C'est pour entretenir, fortifier, augmenter la distinction des classes, pour consommer et rendre irrévocable la scission entre la bourgeoisie et le prolétariat.

Dans une démocratie réelle, où chacun doit avoir sous la main, à domicile, le haut et le bas enseignement, cette hiérarchie scolaire ne saurait s'admettre. C'est une contradiction au principe de la société. Dès lors que l'éducation se confond avec l'apprentissage, qu'elle consiste, pour la théorie dans la classification des idées, comme pour la pratique dans la séparation des travaux, qu'elle est devenue, tout à la fois, chose de spéculation, de travail et de ménage, elle ne peut plus dépendre de l'Etat, elle est incompatible avec le gouvernement. Qu'il y ait dans la République un bureau central d'études, un autre des manufactures et des arts, comme il y a une Académie des Sciences et un Bureau des longitudes, cela peut se faire et je n'y vois aucun inconvénient. Mais encore une fois, quel besoin pour cela d'une autorité ? Pourquoi cet intermédiaire entre l'étudiant et la salle d'études, entre l'atelier et l'apprenti, alors que vous ne l'admettez pas entre le travail et le travailleur ?

Ainsi pour Proudhon, l'éducation intellectuelle se confond avec l'éducation professionnelle. Qu'est-ce à dire, sinon que l'étude approfondie d'un art, des outils, des méthodes de production doit être à la base même de la formation des producteurs. Aussi, ce n'est plus le seul caractère utilitaire de l'apprentissage qui est envisagé, quoiqu'à vrai dire, il ne soit nullement négligé et qu'il aboutisse, comme le désirait la Convention, après Rousseau, à donner à tout homme un métier, — mais c'est à la culture même de l'ouvrier que l'on songe surtout en l'organisant. En matière d'enseignement, disait plus tard Pelloutier, toute hardiesse est légitime. C'en est une certes et d'importance que celle qui fait de la production le pivot des études. Elle entraine un total bouleversement de nos programmes. Ceux-ci, en effet, font en général une place réduite à rien à l'étude de l'effort humain, tout au moins à l'effort manuel de la masse des hommes.

Ajoutons qu'on trouve également dans le *Manifeste Communiste* la même combinaison de l'école et de la production. Certes, ce programme ambitieux, les syndicats ne songèrent guère pendant longtemps à le réaliser. Malgré la création de cours professionnels par de nombreux syndicats, Pelloutier devait constater en 1893 que le but préconisé dans ces organisation ouvrières était tout autre, au moins au début : le syndicat, dit-il, bornait son ambition à organiser un enseignement technique intégral qui permît à l'ouvrier spécialisé, par les découvertes mécaniques de pénétrer tous les secrets du métier et conséquemment de rendre à l'industrie nationale une supériorité qui déterminerait le relèvement des salaires (1). Il doit cependant signaler quelques heureux exemples de création dans les Bourses du travail, non plus de cours professionnels, mais de cours d'enseignement général. Le danger d'un enseignement trop purement technique n'échappait pas plus à Pelloutier qu'aux Bourses du travail. Le Congrès de la Fédération des Bourses tenu à Rennes en 1908 exprime ces craintes : « Si l'instruction générale est en effet en toute occurence de nature à épurer les sentiments de l'homme, le perfectionnement technique au contraire pourrait, en l'état de lutte créé par les difficultés de l'existence, ne servir qu'à aiguiser son penchant, d'ailleurs excusable, à l'égoïsme, et dans ce cas les Bourses du Travail joueraient un rôle de dupe. Et pour ne pas jouer ce rôle, pour savoir à quoi s'en tenir, la Conférence ouvre une enquête sur les points suivants : le développement de l'enseignement technique a-t-il entraîné une augmentation de salaires ? Y-a-t-il eu un relèvement de la valeur technique des ouvriers ? Enfin les ouvriers qui ont reçu l'enseignement technique sont-ils restés ouvriers ? Cette dernière question est peut-être la plus grave. La Conférence de Paris, deux ans plus tard, y répond nettement : *oui*. Ce point est à noter. A cette conférence de Paris, des suggestions sont encore données par des rapports de diverses bourses : celles de Montpellier et Lyon préconisent l'extension des cours professionnels pendant que celle de la Seine critique les écoles techniques d'Arts et Métiers, écoles d'apprentissage *dont les élèves avilissent le salaire*, se préparent à passer contremaîtres. Elle accep-

---

(1) PELLOUTIER, *Histoire des Bourses du Travail*. Quelques essais d'enseignement général avaient eu lieu Voir *Questions pratiques de législation ouvrière*, février-mars 1906.

terait les cours professionnels dans les Bourses, mais déplore l'indifférence ouvrière qui les fait déserter. Elle conclut enfin en demandant *l'instruction intégrale pour tous.*

Tout ceci nous éloigne un peu de Proudhon. Il paraît oublié. Nous y revenons avec le rapport préparé en 1919 par le Syndicat de la Seine de la Fédération de l'Enseignement en vue du Congrès de Tours. Ce rapport est proudhonien d'un bout à l'autre. Il représente un effort d'ensemble, d'autant plus intéressant qu'il est dû à des Instituteurs et on y trouvera l'adaptation des idées de Proudhon à un plan précis d'organisation. C'est encore Proudhon qui inspire, mais à un moindre degré, le plan élaboré par l'Union Syndicale des Techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, en abrégé l'*Ustica* (1). Les techniciens dans ce plan, ont été au fond des choses. Ils ont étayé d'exemples concrets leur pensée ; leur système substitue à un apprentissage purement manuel une culture technique générale complète. Programme définitif ? Je ne le pense pas. Il demande d'autres études plus approfondies encore pour lesquelles d'autres collaborations devront être recherchées. Ce n'est pas le seul effort de quelques hommes — l'*Ustica* n'est guère autre chose encore — qui peut aboutir en l'espèce, mais bien un effort collectif de toutes les organisations intéressées.

Que conclure de tout cela ? Quelle position doit adopter le socialisme ? Il peut, il doit faire sien le programme de Marx et Proudhon, c'est-à dire préparer l'enfant à son rôle de producteur et d'homme. Pour cela, il doit s'élever contre l'apprentissage des uns compris comme un dressage, un entraînement à l'accomplissement sûr et rapide de certains gestes, au détriment de tout développement cérébral, et parallèlement il doit s'élever contre la culture purement intellectuelle des autres, que la bourgeoisie, suivant en cela la pure tradition de l'enseignement des Jésuites à l'usage des familles nobles, avec seulement quelques concessions aux exigences scientifiques modernes, distribue aux siens dans ses lycées, les tenant ainsi ignorants de la production, étrangers aux conditions de celle-ci.

---

(1) N° 21 à 30 du journal *l'Ustica*, 21, rue de Presbourg, Paris.

Le Syndicat de l'enseignement secondaire et supérieur publie dans le numéro de décembre 23 de son bulletin les programmes dus à quelques uns de ses membres pour servir de base à la discussion de ces sections.

C'est déjà là une réforme considérable. Elle entraîne tout d'abord, comme je l'ai proposé il y a déjà longtemps, l'introduction du travail manuel dans les classes. Elle est facilitée par l'École Unique, si on entend par là — il est bon de préciser, car je ne suis pas sûr que tous ceux qui en parlent en aient la même conception — une école dont les catégories, les cycles si on veut, se succèdent, dont chacun admet à la fois une certaine unité et une diversité croissante dans les enseignements offerts, mais, et c'est en cela qu'elle est unique, qui rassemble en elle tous les jeunes gens, tous les élèves, qui exclut, par conséquent toute intervention d'idée de classe sociale dans la discrimination des enseignements ou des élèves.

Le travail humain deviendra donc, suivant une expression que les instituteurs emploient volontiers, le centre d'intérêt de tout l'enseignement. Inutile de faire observer combien, par ce programme, nous nous éloignons de l'apprentissage mécanique, combien nous nous élevons au-dessus. Travail dans le passé et dans le présent, universalité du travail, progrès des méthodes, travail manuel et intellectuel, progrès scientifique et technique. Je ne puis qu'esquisser, de même que je puis que dire d'un mot comment l'apprentissage d'un métier quelconque, car il faudra bien en venir là, et pour tous les élèves, consistera dans l'étude de tout ce qui concerne la technique de ce métier et non plus simplement dans la répétition des gestes mécaniques de ce métier. Inutile d'ajouter que les programmes, et même l'enseignement, ne peuvent être établis en dehors de toute intervention de corporation, c'est-à-dire des syndicats.

Une remarque complémentaire s'impose ici : il faut abolir ce qu'on appelle le pré-apprentissage. Du travail manuel éducatif au premier âge, soit, mais l'apprentissage véritable ne peut commencer qu'après l'orientation professionnelle, après que l'enfant, ayant en quelque sorte fait le tour de la production, commencera à se décider selon les goûts. (1)

* * *

Je serai forcément assez bref sur les méthodes même

---

1) Consulter : G. SOREL, *Valeur sociale de l'art* p. 29 : *L'avenir socialiste des syndicats*, p. 82 Voir aussi PROUDHON, *Justice*, 6e étude ; *Capacité politique de la classe ouvrière*, 3e partie.

suivant lesquelles l'enseignement sera donné. Etant donné le but élevé que le socialisme, nous l'avons dit, assigne à l'enseignement, ses préférences doivent naturellement aller, non pas aux méthodes désuètes de gavage, d'études livresques, aux méthodes qui visent l'acquisition de connaissances encyclopédiques et s'adressent à la mémoire, mais bien plutôt à tous les procédés qui font appel à la personnalité de l'enfant pour la développer, sollicitent et aiguisent son esprit critique, visent à une large compréhension du monde et, par dessus tout, tendent à donner le goût du savoir et de la culture, sans compter une bonne méthode de travail personnel habituant à la réflexion, développant l'esprit critique. C'est dire que c'est avant tout l'école triste, cette vraie « geaule de jeunesse captive », comme disait Montaigne, qui doit être proscrite. Certes, l'étude exige l'effort, et il faut donner le goût de l'effort. On y parviendra si chaque effort entraîne une satisfaction personnelle de l'enfant. Rien ne peut d'ailleurs mieux habituer à l'effort que d'obliger l'enfant à tout obtenir par ses propres moyens ou par un effort collectif. Mais l'école gaie n'est nullement l'école du moindre effort. Je ne puis que signaler ici, comme particulièrement en accord avec le but que nous nous proposons, et digne, par conséquent, de la plus vigilante attention socialiste, l'œuvre des Écoles nouvelles, les méthodes Frœbel et Montessori, si lentes à pénétrer chez nous, l'œuvre de la Ligue pour la nouvelle éducation. Je donne une bibliographie sommaire qui permettra à chacun de se documenter. L'œuvre de tous ces pédagogues n'a rien de spécialement socialiste. Certains sont des adversaires du socialisme, mais une qualité les distingue unanimement, qualité toute nouvelle qui manque totalement à nos officiels : le respect de l'enfant, de l'homme que sera l'enfant plus tard. Cela doit suffire pour que cette pédagogie soit celle du socialisme (1).

Parmi les nombreuses questions de méthodes et de programmes qui pourraient être soulevées, j'en voudrais examiner un certain nombre.

---

(1) On aura tout profit à consulter les ouvrages de *Ad. Ferrière*, par exemple, *Transformons l'école*, Bâle 1920. Je recommande également le livre de *E. Huguenin*, *Paul Geheeb et la libre communauté scolaire de l'Odenwald*, la revue *Education*. Mme Guérite et M. R. Cousinet Arcis sur Aube se feront un plaisir de documenter le lecteur sur la *Nouvelle Éducation*. Je n'aurais garde d'oublier deux livres excellents à des titres fort divers, Omer Buyse, *Méthodes américaines* et Roorda, *Le pédagogue n'aime pas les enfants*.

Il se trouve que la littérature socialiste, assez pauvre, comme nous le savons, sur ce qui touche l'enseignement, est un peu plus abondante sur celles-là.

C'est d'abord la place faite au passé, à la tradition, dans la conception socialiste de l'enseignement. C'est ensuite la place faite au haut enseignement désintéressé, à la recherche scientifique et enfin à l'art.

« C'est en allant vers la mer que le fleuve reste fidèle à sa source ». Cette splendide image de Jaurès, souvent citée, expose la prétention du Socialisme, non seulement à respecter la tradition, mais à la continuer. Pour Jaurès, comme pour Marx, comme pour Wells (1), comme pour tous les socialistes, le socialisme n'est pas seulement la justice, il est dans la ligne même de l'évolution de la société humaine. Comment dès lors pourrait-il supprimer le passé, essayer même de diminuer celui-ci ? Les constructions successives, éphémères ou durables, les groupements divers, leurs conflits, les conditions misérables des hommes aux diverses époques, le socialisme ne renie rien de tout cela. Tout, tous les mouvements du passé, de tout le passé, la langue, les mœurs, tout ce qu'on appelle en un mot les civilisation.s Je dirai plus : la doctrine socialiste, plus que tout autre, a besoin de voir diffuser la connaissance approfondie du passé. C'est par là que l'enfant apprendra la solidarité humaine à travers les temps, comme d'autre enseignements la lui révèleront dans l'espace. Par là aussi, il apprend, il constate que toute domination a une fin, que la classe aujourd'hui dominante ne l'a pas toujours été, que le passé a connu des régimes économiques fort différents du régime actuel. C'est un excellent terrain pour semer le Socialisme. C'est dire que cet enseignement du passé, de l'antiquité grecque, latine surtout, il ne faut pas le réserver, comme aujourd'hui à l'élite. Il faut le donner à tous, au peuple, à la masse La prolongation de la période scolaire rend la chose possible. Et tant de réductions peuvent être par ailleurs opérées dans les programmes !

Je réserve à dessein la question du latin et du grec (2). Que pour pénétrer complètement une civilisation, il soit nécessaire d'en connaître la langue, je crois que c'est incontes-

(1) *The outline of history.*

(2) Voir Louis Lévy, *l'Avenir*, Sep. Oct 1922. p. 401 Le discours de Bracke déjà cité contient aussi un fort bel exposé de la question.

table. Mais on estimera sans doute qu'au degré primaire au moins, cela n'est pas indispensable.

L'unanimité que nous venons de trouver chez les socialistes, nous la retrouvons encore à propos de l'éducation esthétique du peuple. Tous sont d'accord pour considérer l'art comme aussi indispensable au peuple que le pain. L'idéal humain est avant tout un idéal de beauté. Une préoccupation d'art doit donc constamment se manifester au cours de l'enseignement. Roger Marx l'a nettement établi : le sentiment esthétique est populaire (1) ; le droit de tous à la jouissance de la beauté, incontestable et jadis incontesté, dans l'antiquité, comme au Moyen-Age.

Ce n'est que récemment qu'il a cessé d'en être ainsi. « De ce que l'étude peut, à la longue, en procurer la connaissance, on a faussement induit l'inaccessibilité du beau ». Puis la faveur aveugle vouée aux créations « abstraites et inutiles » a rendu l'art inséparable de l'idée de luxe et de haute culture. « Le peuple est artiste, dit encore Léon de Laborde ; c'est dans les salons que sont l'indolence, la répulsion, l'indifférence. C'est dans les masses qu'on trouve la curiosité, vive, intelligente qui grave dans la mémoire une image durable du spectacle qui l'a frappée. Le peuple n'a-t-il pas les qualités éminemment propres à l'artiste : naïveté, crédulité, enthousiasme ? »

L'éducation artistique ne se limite pas naturellement à l'école. C'est peut-être celle qui suivra l'homme le plus longtemps, car c'est au logis, dans la rue, dans les édifices publics, au cours des grandes manifestations collectives, des fêtes, que l'art devra imprégner l'homme. Il faut que dès son enfance, il vive dans un milieu artistique, dans une atmosphère de beauté. Rien ne contribuera davantage à faire de l'école d'aujourd'hui l'école gaie que nous avons déjà réclamée, que l'embellissement même des locaux scolaires. L'apprentissage devra lui aussi, contribuer à donner le goût de la belle forme, de la belle couleur, de la belle ordonnance des choses.

Dans son Congrès de Lyon, 1919, la Confédération générale du Travail a manifesté expressément sa volonté d'embellir les loisirs ouvriers. Comme le disait Justin Godard à la même époque, la responsabilité des syndicats est directement engagée dans l'utilisation des loisirs. De même, le rapport du Docteur Haseman, secrétaire du Syndicat de Méde-

(1) Roger Marx : *L'Art Social.*

cine sociale, préconise la création de salles de spectacle dans les maisons du peuple.

Si on doutait de ce que peut faire l'action directe de la classe ouvrière, il suffirait de montrer ce qu'elle a déjà fait. On pourrait invoquer les sociétés musicales, orphéoniques, théâtrales, si particulièrement nombreuses dans le Nord et en Belgique. Mais il n'est pas de plus magnifique exemple que les Fêtes du Peuple créées à Paris par Albert Doyen. Guidés par un artiste au goût sûr, qui est en même temps un apôtre, les centaines d'exécutants de ces fêtes, venus à elles sans la moindre notion précise de musique, ont réalisé des prodiges. Et quiconque a assisté, ne serait-ce qu'une fois, aux représentations, peut attester la ferveur presque religieuse avec laquelle écoute un public exclusivement ouvrier.

N'est-ce pas encore une préoccupation d'art qu'on retrouve dans les statuts de la coopérative Paris-Jardins, qui oblige les membres devenus propriétaires d'une parcelle sur le terrain de Draveil, à respecter, lors de la construction de leurs maisons, les arbres qui se trouvent sur leur parcelle ?

Certes, ces exemples sont encore rares. Ils se généraliseront du jour où l'art ne sera plus un privilège, mais sera largement dispensé à tous, sera partout, comme pendant des siècles, il fut à Florence. (1)

---

## CHAPITRE VI

## Le Programme à réaliser

L'ACTION DIRECTE. — L'ŒUVRE A ENTREPRENDRE PAR LES ORGANISATIONS OUVRIÈRES

« Chaque classe, dit H. Lagardelle, se créée des organismes propres par où s'affirment ses conceptions juridiques, morales et économiques. La classe capitaliste n'a pu — qui

(1) Voir SIXTE QUENIN, *Comment nous sommes socialistes*, p. 182. Quenin cite, et nous recommandons vivement ces lectures, *Art et révolution* de Richard WAGNER et *Nouvelles de nulle part* de William MORRIS. Consulter également KAUTSKY *La révolution sociale*.

le lui reprochera ? que créer un système capitaliste d'écoles. C'est à la classe ouvrière à créer elle-même l'école ouvrière. »

Belle entreprise, mais combien osée, combien difficile ?

Proposer à l'organisation confédérale de créer de toutes pièces tout un ensemble coûteux d'écoles, où la classe ouvrière, dit encore Lagardelle, forgera son propre avenir ; et cela alors qu'elle n'a même pas dans son sein les compétences, que les instituteurs ne sont liés à la C. G. T. que par un lien des plus lâche, que les professeurs viennent à peine d'y entrer, cela peut sembler une gageure.

Ce fut pourtant la préoccupation constante des fondateurs du syndicalisme. C'est d'autre part ce que d'autre pays ont pu réaliser. Alors pourquoi désespérer ?

C'est à toutes les Bourses du travail que Pelloutier voulait annexer une école, quelque chose d'intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement moderne des Lycées. Mais la question est traitée avec ampleur, au Congrès de Marseille de la Fédération des Bourses (1908) et dans le *Mouvement Socialiste* par J. Laurin (1).

J. Laurin rappelle que l'idée a été lancée au Congrès de Paris (1900) de créer des écoles primaires libres (VIIIe Congrès de la F. B. T.) Il rappelle également le rapport de Clément au Congrès d'Amsterdam de la Fédération anarchiste (1907) Il voit les difficultés : difficultés financières, difficultés du recrutement des maîtres, difficultés venant des parents eux-mêmes. Trois solutions se présentent : créer des écoles libres — obliger l'Etat à se courber sous l'organisation syndicale — se limiter à la création d'écoles modèles.

Mais tout cela reste, à la veille de la guerre, à l'état de cons-

(1) *Mouvement socialiste*. Janvier 1909 Sur les écoles syndicales on consultera avec profit le compte rendu des travaux du XVIe Congrès National corporatif et de la 3e conférence des Bourses. On y trouvera, p. 311, l'important rapport de Trevennec au nom de la B. D. T. de Lorient (trop long pour être reproduit ici) et les discussions qui suivirent, ainsi que le rapport de Périgueux sur l'adaptation de l'enseignement aux besoins de la classe ouvrière et celui d'Angers sur l'organisation de l'enseignement primaire. La conférence se borna à adopter l'Ordre du jour Klemczynski Janvion, réclamant l'organisation rationnelle d'une propagande sous forme de théâtres, achat d'ouvrages, cours du soir pour « *réagir contre les méthodes de classe de l'enseignement bourgeois.* »

truction théorique, d'œuvre sur le papier. En dehors des cours professionnels, nombreux, utiles, reconnaissons-le, rien de fait. Et la guerre et les crises qui l'ont suivie n'ont pas amélioré cette situation.

Ces derniers mois, cependant, sont plus favorables. Malgré une formidable crise d'effectifs, la C. G. T. peut aujourd'hui envisager dans ce domaine de l'éducation, un ensemble de créations qui lui appartiendront en propre.

Il nous est donc permis d'exposer ici quelques idées sur ce qui peut être utilement entrepris, en indiquant sommairement les modèles étrangers dont on peut s'inspirer.

En premier lieu, une forte organisation syndicale de la corporation enseignante et indispensable. Avouons qu'elle n'existe pas *sur le terrain de classe*, mais seulement sur le terrain corporatif. D'une part, en effet, nous avons une Fédération de l'Enseignement (adhérente à la C. G. T. U.), qui détient la vraie formule, mais que de malheureuses erreurs ont empêché de se développer et qui meurt un peu tous les jours ; d'autre part le Syndicat National des Instituteurs, puissant et bien groupé, ne peut vraiment être considéré comme confédéré ; les débats du Congrès du Havre révèlent à l'observateur le moins attentif la difficulté d'une adhésion qui reste, en général, de pur principe.

Pourtant, là est l'essentiel. Une puissante Fédération de l'Enseignement adhérente à la C. G. T., c'est, nous l'avons dit plus haut, l'enseignement échappant au contrôle de l'Etat, échappant à l'Etat. C'est l'enseignement libre syndicaliste organisé à l'intérieur de l'enseignement officiel, aux frais de l'Etat. C'est l'action directe rendue possible par l'élimination de toutes les difficultés qu'a si bien vues Laurin. C'est dans cette direction que le principal effort doit être porté. (1)

Résumons d'ailleurs, quelques uns des modes d'action qui peuvent être suivis par une telle fédération. Déjà, mais à un degré moindre, le syndicat purement corporatif, même l'instituteur isolé peuvent en tenter et en réussir certains : colonies de vacances, en union avec les groupes de pupilles des coopératives, créations hygiéniques : casier médical, piscines, œuvres sportives en dehors de toute préparation militaire (2), amélioration des locaux scolaires dans un sens artistique, par l'édition d'œuvres d'art ; coopératives de librairie, de papeterie et d'édition, permettant d'échapper pour les manuels scolaires à la redoutable

(1) C'était la thèse du manifeste des Instituteurs syndicalistes.

(2) Voir Georges Bourgin, *Revue Socialiste*, 1909, p. 961.

emprise des maisons officielles (1) ; organisation et surveillance de bibliothèques circulantes dans les Bourses du travail ; réunion de tous les documents utiles, soit sur l'adaptation de l'enseignement aux besoins régionaux, soit sur l'effort international et les méthodes nouvelles de pédagogie (Congrès de Lyon).

Cette première partie du programme, très sèchement énumérée est peut être la plus importante. Mais rien n'empêche la C. G. T. d'avoir la légitime ambition de créer, en outre, elle-même ses écoles. Que peut-on imaginer dans cet ordre d'idées ?

C'est d'abord l'Université du travail. C'est une ambition légitime que de vouloir, au moins à Paris, posséder une Université, sur le modèle, par exemple, de celle de Charleroi, où les ouvriers adultes pourraient venir recevoir un enseignement supérieur de sociologie, de technologie, se documenter dans un Musée du Travail bien outillé.

Ce sont ensuite les « *écoles* » de militants, sur le modèle de l'École supérieure ouvrière de Bruxelles, où les meilleurs des jeunes militants syndicalistes viendraient, aux frais de l'organisation, recevoir cette culture indispensable au militant moderne, qui ne peut plus se contenter de savoir tenir les planches et d'amuser la foule de phrases creuses et sonores.

Je vois ensuite, sur le modèle de l'école autrichienne de Schœnbrunn (Vienne), une Ecole normale syndicale, où se formeraient des instituteurs et institutrices d'esprit syndicalistes : recevant dans les Facultés d'Etat l'enseignement général, ces jeunes gens auraient en outre une formation normale spéciale syndicaliste.

Une autre œuvre qui pourrait aisément être entreprise avec succès, ce serait, avec le concours des professeurs syndicalistes, l'organisation de cours de vacances pour instituteurs et institutrices. La C. G. T., en élevant ainsi le niveau intellectuel des maîtres d'esprit syndicaliste, désignerait ceux-ci pour donner par la suite l'enseignement aux degrés élevés, c'est-à-dire dans les dernières années de l'enseignement primaire prolongé.

Certes rien de tout cela n'est aisé à faire. Il serait certainement chimérique de trop embrasser, de prétendre, dans notre pays où la dixième partie peut-être du corps enseignant

(1) Pelloutier recommandait déjà cette création. Il voulait que les bénéfices en fussent utilisés pour l'amélioration même de l'école. D'autre part, on n'ignore pas les difficultés spéciales de la création de coopératives de librairies : *les Presses Universitaires* sont une tentative intéressante à signaler.

est syndicaliste, vouloir faire, du premier coup, ce que la Belgique réalise à peine malgré ses Centrales syndicales puissantes. Mais n'est-il pas évident qu'il faut s'y mettre, et sans attendre ?

La première des choses est la création d'un organisme central analogue à la Centrale belge d'éducation ouvrière. Créée, chez nos voisins, par le parti ouvrier, les syndicats, les coopératives, il serait vain d'espérer réunir chez nous la même collaboration. Ce sera donc au syndicalisme seul à agir. Qu'il le fasse et au plus tôt. (1)

---

(1) On projette actuellement la création d'Universités du travail à Lille, Lyon, Nantes, Marseille. Il s'agit, en général, d'entreprises municipales. A Lille, la collaboration de l'Ustica a été demandée.

Les Syndicats de la Seine ont entrepris la même réalisation. A l'étranger Francfort, Berlin, Dusseldorf, possèdent déjà leur organisation. A l'Institut des sciences politiques de Münster ont lieu des cours réservés aux secrétaires de syndicats.

Les travaux de la Conférence Internationale de l'éducation ouvrière, qui a eu lieu à Bruxelles en août 22, et dont le *Peuple* de Bruxelles a donné un compte rendu, ont unifié les efforts de ce genre. La C. G. T. française, s'inspirant des leçons de cette conférence, se propose de créer une école de militants, une université populaire, des cours de droit professionnel, une section sportive, une section des bibliothèques et d'édition. On trouvera quelques détails dans la *Revue Internationale du travail* (octobre 1922).

Indiquons encore sur cet objet — le plus important peut-être de ceux traités ici — un programme d'éducation dressé par J. Clément (*Avenir International*, janvier 1920). L'intéressant programme dressé par A. Rey pour l'utilisation des loisirs (imp. Brosset, Moulins) est pleine de suggestions et de conception élevée.

Voir encore P. de Coubertin, *Les Universités ouvrières* (Imp. populaire de Lausanne et *Information Sociale* 21 septembre 1922). Deux articles de De Man sur l'*Education ouvrière en Belgique* (*Vie Socialiste*, des 28 octobre et 4 novembre 1922).

Je ne saurais manquer de signaler la belle entreprise de l'Université internationale. (Voir les documents relatifs à sa constitution, Bruxelles, Palais mondial 1920). Pas un socialiste, pas un internationaliste ne peut se désintéresser de cette œuvre de paix, encore faussée par l'esprit de guerre et de victoire, mais destinée à évoluer.

# ANNEXES

---

## ANNEXE I

RAPPORT PRÉSENTÉ A LA CHAMBRE LE 6 JUILLET 1909 PAR M. CARNAUD DÉPUTÉ, SUR LA SÉLECTION DES APTITUDES DES ÉLÈVES.

*Titre Premier*

**De la sélection des aptitudes de élèves.**

*Article premier.* — Tous les enfants, sans distinction de fortune sont égaux devant l'instruction.

*Art. 2.* — Le personnel enseignant des écoles publiques et privées de quelque ordre, de quelque nature que ce soit, est chargé de la recherche des aptitudes de quelques élèves sous le contrôle respectif des inspectrices et inspecteurs de ces établissements.

*Art. 3.* — Les maîtres tiennent à la disposition des autorités préposées à la surveillance et à l'inspection des établissements où ils exercent un registre spécial dans lequel ils consignent en regard du nom et de l'âge de chaque élève :

1° semaine par semaine les places et les notes qu'il a obtenues dans les compositions

2° à la fin de chaque trimestre les aptitudes particulières les plus remarquables dont il paraît doué.

*Art. 4.* — Les directrices et directeurs dressent chaque année avec la collaboration de leur personnel enseignant à l'époque fixée par la commission prévue à l'art. 7 et d'après un questionnaire variant avec la nature de l'enseignement donné dont le modèle aura été arrêté par elle un état signalétique indiquant pour chaque élève sur le point de terminer ses études 1° la valeur de ses études, 2° une côte d'observation sur son caractère, ses facultés, ses aptitudes les plus remarquables, 3° les renseignements capables d'éclairer les familles ou les tuteurs sur le choix d'une profession et la désignation des cours professionnels de la commune ou de la région correspondant à ses aptitudes s'il ne paraît pas avoir les dispositions requises pour pouvoir poursuivre ses études dans

une autre école ; 4° s'il y a lieu, la désignation de l'école au concours d'entrée de laquelle il y a intérêt pour l'élève à être présenté.

Les inspecteurs se rendent dans les écoles soumises à leur surveillance aux dates fixées par la commission prévue à l'art. 7 pour consulter l'état signalétique des élèves désignés ci-dessus et leur faire subir l'examen préliminaire. En cas d'impossibilité ils sont remplacés par un délégué désigné par la commission prévue à l'art. 9.

Les directrices et les directeurs adressent aux familles les renseignements qu'ils ont établis sur leurs enfants. Ils y joignent le procès-verbal de l'examen prévu plus haut s'il a été subi avec succès ainsi qu'un imprimé indiquant les formalités à remplir pour faire inscrire leurs enfants soit à l'examen des bourses, soit au concours d'entrée de l'école désignée.

La présentation des élèves à ces examens n'est obligatoire que pour les pupilles de l'assistance publique.

Les inspecteurs adressent à la commission prévue à l'art. 9 la liste des élèves qui ont subi avec succès l'examen préliminaire ainsi que les renseignements qui les concernent et le résultat des examens ou concours où ils ont été présentés.

*Art. 6.* — Les postes les plus importants des établissements de l'Etat sont confiés aux proviseurs, directeurs, professeurs, répétiteurs, instituteurs les plus aptes à déterminer l'éclosion des aptitudes de leurs élèves et à les développer...

## *Titre II*

### Des Commissions de sélection.

*Art. 7.* — Une commission supérieure interministérielle de sélection des aptitudes des élèves et de coordination des divers enseignements de l'Etat est instituée au ministère de l'I. P.

Sa composition est fixée par décret.

*Art. 8.* — La Commission supérieure établit la coordination des écoles de l'Etat en vue de la sélection rationnelle des aptitudes des élèves d'après leur âge, l'importance, la nature des études qu'ils poursuivent.

Elle classe les écoles des divers ministères en degrés et soumet ce classement à l'approbation des ministres intéressés. Il peut y avoir dans un même établissement plusieurs degrés d'enseignement.

Elle indique les modifications de programmes que nécessite la coordination des divers enseignements de l'Etat, pour faciliter le passage des élèves d'une école dans une autre, suivant leur âge et leurs besoins intellectuels.

Chaque ministre intéressé est saisi par la Commission des propositions de modifications de programmes qui concernent les écoles de son département.

Elle dresse les modèles de registres et de questionnaires à

introduire dans les écoles par application de l'article 3 et du 1er paragraphe de l'article 4.

Elle publie chaque année pour être soumises aux Chambres les statistiques :

1° Des élèves sortant de chaque école ayant terminé leurs études avec l'indication de la profession choisie.

2° Des élèves désignés, dans les conditions déterminées à l'article 4 pour continuer leurs études dans une autre école du même degré ou d'un degré supérieur, de ceux qui n'ont pas été présentés par les familles et les tuteurs aux concours d'entrée de ces écoles, de ceux qui, ayant été présentés ont réussi ou ont échoué faute de place.

3° Des élèves boursiers de l'Etat, des départements ou des communes.

4° Des élèves qui ont été admis ou refusés, aux examens et aux concours de l'Etat en dehors des conditions déterminées à l'art. 4.

Elle indique aux ministres quelles créations d'écoles et de bourses sont nécessaires pour faire face :

1° Aux besoins immédiats de l'Etat.

2° Aux besoins de culture des aptitudes des élèves.

*Art. 9.* — Une Commission régionale de sélection des aptitudes des élèves et de coordination des divers enseignements de l'Etat est instituée dans chaque académie, sous la présidence du recteur.

Sa composition et ses attributions sont fixées par un décret rendu en conseil des ministres, après avis de la commission supérieure de sélection prévue à l'art. 7.

*Titre III*

**Des voies et des moyens.**

*Art. 10.* — Les crédits nécessaires à l'établissement des imprimés et documents prescrits par la loi et au fonctionnement de la Commission supérieure et des Commissions régionales de sélection des aptitudes des élèves et de coordination des divers enseignements de l'Etat, sont inscrits chaque année au budget de l'Instruction publique, sur la proposition du Ministre.

*Art. 11.* — Chaque année le Conseil des ministres, saisi des propositions de la Commission supérieure, statue sur le chiffre des crédits à demander aux Chambres pour l'augmentation du nombre des Bourses des divers enseignements de l'Etat et la création de nouvelles écoles.

# ANNEXE II

PROPOSITION DE LOI TENDANT A ÉTABLIR L'ÉGALITÉ DES ENFANTS EN MATIÈRE D'INSTRUCTION, PRÉSENTÉE PAR MM. FERDINAND BUISSON, ARTHUR GROUSSIER, DANIEL VINCENT, BÉTOULLE, BOUVERI (1918).

*Article 1er*. — L'instruction des enfants des deux sexes est un service d'intérêt public dont la nation assure l'entretien.

L'ensemble de ce service constitue l'éducation nationale.

*Art. 2*. — L'éducation nationale est organisée de manière à remplir les conditions ci-après :

1° Que tous les enfants français soient traités sur le pied d'une parfaite égalité en ce qui concerne les moyens d'instruction mis à leur portée ;

2° Que chacun, quelle que soit la situation de fortune des parents, soit mis en état d'acquérir par l'instruction tout le développement intellectuel et professionnel dont il est capable ;

3° Que nul ne quitte l'école sans être en possession d'un moyen assuré d'existence par l'exercice d'une profession appropriée à ses capacités.

*Art. 3*. — L'instruction est donnée aux différents degrés soit dans les établissements publics, entretenus par l'Etat, les départements, les communes et les associations reconnues d'utilité publique, soit dans les établissements privés fondés par des particuliers et des associations déclarées.

*Art. 4*. — L'instruction à tous les degrés est donnée gratuitement dans tous les établissements publics.

*Art. 5*. — L'éducation nationale comprend trois cycles ou périodes scolaires correspondant aux âges moyens ci-après :

1er cycle : De cinq à onze ans, *enseignement élémentaire* dans les écoles primaires ;

2e cycle ; De onze à quatorze ans, *enseignement complémentaire* dans les écoles secondaires (écoles et cours d'enseignement primaire supérieur, collèges, lycées) ;

3e cycle : Au dessus de 14 ans, *enseignement professionnel* comportant deux types savoir :

*a*) L'apprentissage immédiat d'un métier manuel : dans les écoles pratiques (d'agriculture, d'industrie, de commerce) ou dans les écoles spéciales d'apprentissage ou dans les cours professionnels créés ou à créer comme complément théorique de l'apprentissage à l'atelier, au magasin ou à la ferme.

*b*) La préparation aux autres professions : dans les classes supérieures des lycées, dans les écoles techniques (d'agriculture,

d'industrie ou de commerce) dans les Instituts de physique, de chimie, d'électricité, de mécanique appliquée dans les écoles de Beaux Arts et d'art industriel, dans les écoles normales, dans les Universités (faculté des lettres, des sciences, de droit, de médecine) les grandes écoles dites écoles du gouvernement, etc.

*Art. 6.* — Sont obligatoires pour tous les enfants des deux sexes sans exception :

1° Le passage dans une école de 1er cycle ;

2° Le passage de 2 ans au moins dans une école de second cycle ;

3° Le passage de 2 ans au moins dans un des cours professionnels de 3e cycle à défaut d'inscription dans une école professionnelle.

*Art. 7.* — Pour passer d'une école quelconque à celle du degré immédiatement supérieur, l'élève devra justifier de l'acquisition du savoir correspondant aux programmes de l'établissement qu'il quitte et lui permettant de suivre avec fruit les cours de celui où il entre.

*Art. 8.* — Au sortir du 1er cycle (école primaire) tous les enfants entrent de droit dès qu'ils ont obtenu leur certificat de fin d'études élémentaires dans une école du 2me cycle. La désignation de l'établissement est faite par une commission composée de membres du corps enseignant et de délégués élus des pères de familles, sous la présidence d'un délégué de l'administration.

Au sortir du second cycle (école secondaire) les enfants pourvus du *certificat de fin d'études complémentaires* entrent de droit, s'il se destinent à un métier manuel, dans les cours professionnels institués pour les apprentis. S'ils se destinent à d'autres professions, ils entrent par la voie du concours dans des établissements d'enseignement professionnel correspondant à la carrière qu'ils ont en vue. Le nombre des places mises au concours pour chaque établissement est fixé deux ans à l'avance par le ministre sur la proposition du conseil supérieur, après avis des diverses associations professionnelles ci-dessous visées.

*Art. 9.* — Si, dans les deux derniers cycles, l'enfant admis au concours est hors d'état de profiter de son admission par suite du manque de ressources de la famille, l'État prend à sa charge la dépense, soit en subventionnant les associations professionnelles qui se chargent de son entretien, soit en attribuant à l'enfant un subside sous forme de bourse dans sa famille, dans une autre famille ou dans un internat public ou privé.

*Art. 10.* — Le personnel enseignant de chaque catégorie d'écoles constitue une association professionnelle qui prépare à titre consultatif les règlements et les programmes à soumettre au conseil supérieur de l'éducation nationale.

Le Ministre de l'éducation nationale arrête sur la proposition du conseil supérieur les programmes d'enseignement, les horaires et les divers règlements relatifs au service scolaire aux examens de sortie et aux concours d'entrée.

Pour le 3me cycle (enseignement professionnel), l'administration des établissements, la surveillance des études et la direction des examens sont confiées sous l'autorité et le contrôle de l'Etat aux associations professionnelles et aux chambres syndicales patronales et ouvrières (commerciales, agricoles, industrielles, littéraires, artistiques, etc.) correspondant à chaque groupe d'établissements.

*Art. 11.* — A dater du ..., toute personne aspirant soit à diriger une école primaire ou secondaire publique ou privée, soit à y enseigner devra justifier de 3 années au moins d'études dans un établissement public d'enseignement secondaire ou supérieur et posséder en outre les diplômes requis par la loi.

---

# ANNEXE III

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR TOGNY (NIORT) ET BEAUD (MARSEILLE) A LA Ve CONFÉRENCE DES BOURSES (1910 RENNES), SUR LES ÉCOLES SYNDICALES

La Commission chargée de discuter la question de l'Ecole syndicale présente à la quatrième Conférence ordinaire des Bourses le rapport suivant :

Il est hors de conteste que l'enseignement primaire, tel que l'ont fait les programmes et les méthodes ne correspond pas aux besoins des producteurs manuels. Trop de fadaises inutiles sont enseignées au détriment des notions utiles que l'ouvrier ignore. De plus, la façon même dont il est souvent donné fait qu'il reste sans portée, ne laissant pas de trace dans les esprits.

Cela vient de ce que l'on a fait apprendre au lieu de comprendre. Ce verbalisme qui caractérise l'enseignement est encore aggravé par la vie même qui oblige l'ouvrier à quitter l'école à l'âge où il pourrait le mieux s'instruire. Et c'est sans préparation aucune qu'il est jeté dans le tourbillon de la vie active qui a tôt fait de le transformer en résigné (qui peut être un jour regimbera) ou en désabusé qui ne demandera qu'à parfaire son avoir pour s'émanciper.

Bien des syndicats ont voulu corriger le néant de l'éducation générale par l'enseignement professionnel donné par des praticiens du métier, ils ont même quelquefois substitué à l'enseignement factice et inefficace de toutes les connaissances, un enseignement pratique basé uniquement sur la connaissance du métier.

La réaction est peut-être un peu forte car s'il y a dans ces cours, purement professionnels comme une école d'apprentissage très utile, ce n'est pas croyons-nous, la meilleure école de la vie.

L'ouvrier ne vit pas qu'à l'atelier ou à l'usine ; il doit vivre

dans les groupements, lutter pour des droits collectifs. Le renfermer dans les bornes étroites de sa profession c'est limiter le développement de son intelligence, c'est le mettre dans de mauvaises conditions pour remplir sa fonction sociale car il n'aura pas conscience de la solidarité des métiers.

Nous ne parlerons que pour mémoire des « travaux manuels » organisés dans nos écoles primaires. Il n'y a là qu'un trompe-l'œil pour les parents, une illusion donnée à l'élève sur son habileté manuelle.

L'enseignement général a le défaut d'être factice et sans résultat ; l'enseignement professionnel exclusif nous paraît aussi un danger pour la pleine émancipation de l'ouvrier. Chacun d'eux ne peut exister isolément ; quant à les superposer, ce serait ajouter à l'un les inconvénients de l'autre.

A notre avis, il faut qu'ils se pénètrent l'un l'autre pour constituer « un enseignement réaliste », basant l'éducation générale sur la lutte pour la vie afin d'atteindre à la réalisation, non de l'homme idéal des littérateurs, mais de *l'homme-créateur* qui pense et agit. C'est la noble préoccupation des Bourses du Travail, des Maisons du Peuple et des esprits affranchis qui cherchent pour le Prolétariat un avenir meilleur, et qui estiment avec juste raison que « l'homme véritable est l'homme qui travaille ». La glorification du travail, la dignité et la solidarité du métier seront les principes de cet enseignement nouveau ; la formation de l'esprit, satisfaction de tous les besoins des producteurs en seront le but.

Comment y parvenir ? Une foule de moyens s'offrent à nous simultanément. Quelques uns peuvent être appliqués et le sont déjà par les éducateurs conscients, d'autres dépendent de la bonne volonté et de l'ardeur que la classe ouvrière mettra pour les conquérir.

Parmi ces moyens citons :

1° Modifier les méthodes d'enseignement de façon à développer surtout les facultés d'observation et de raisonnement ;

2° Faire agir l'enfant pour qu'il s'habitue à l'action nécessaire au travailleur conscient ;

3° Donner des applications pratiques de toutes les matières enseignées (problèmes sur les réalités quotidiennes, lettres usuelles) ;

4° Faire converger vers l'utilité sociale toutes les notions : la science pour ses applications domestiques et l'hygiène, l'histoire pour l'éducation du citoyen, etc. ;

5° Donner à l'éducation physique une place importante et particulièrement à l'éducation des sens, dessin, travaux manuels, couture etc., etc. Des tentatives même officielles ont été faites dans ce même ordre d'idées, mais faites isolément elles ont perdu leur véritable caractère d'utilité sociale. Il faut les généraliser et en faire non des « hors d'œuvre » de l'enseignement, mais des « plats de résistance ».

Dans la deuxième série de moyens citons :

1° *Briser les cadres* des programmes trop rigides en les adaptant aux besoins régionaux ou locaux ;

2° *Elaguer* tout ce qui est pure spéculation littéraire ou philosophique ;

3° *Introduire* les notions usuelles et pratiques que l'ouvrier, quelle que soit sa profession est à même d'appliquer ;

Tous ces moyens concourront à donner à l'enfant le sens de la vie et il sortira de l'école mieux armé pour la satisfaction de ses besoins, la défense de ses intérêts et la conquête de ses droits.

A ce titre l'œuvre de la réorganisation de l'enseignement, selon les nécessités de la vie ouvrière, intéresse tous les syndiqués.

Mais vu l'impossibilité de mettre immédiatement en pratique les moyens préconisés plus haut, la commission présente à la Conférence l'ordre du jour suivant :

La Conférence des Bourses et Unions invite les Bourses du travail et Maisons du Peuple à instituer dans leurs locaux des garderies d'enfants, après leur sortie de l'école primaire et pour les jours de congé, d'y créer des groupes de pupilles avec cours du soir et des groupes sportifs permettant d'éduquer la jeunesse prolétarienne dans un but syndicaliste et antimilitariste afin de soustraire ces éléments aux fâcheux contacts des sociétés de préparation militaire.

Et cela en outre des résolutions prises à la conférence de Marseille en 1908 (1).

---

# ANNEXE IV

RÉSOLUTION SUR LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT VOTÉE AU 14° CONGRÈS CONFÉDÉRAL (LYON SEPTEMBRE 1919), SUR RAPPORT DE J. ZORETTI (CALVADOS).

**La Faillite de l'enseignement bourgeois.**

« 1° Le Congrès constate la faillite de la classe bourgeoise en matière d'enseignement.

« 2° Il déclare périmé le système d'organisation, de l'enseignement de la troisième République, système qui n'a su que substituer au dogme de l'Église le dogme de l'État, et qui s'est préoccupé simplement de maintenir la classe ouvrière sous la tutelle de la classe bourgeoise ».

---

(1) Compte rendu du Congrès Confédéral de Toulouse p. 403 et s.

### La classe ouvrière et l'éducation

3° Le Congrès, estimant que l'heure est proche où les ouvriers devront organiser eux-mêmes la production, prend acte de la proposition de la Fédération nationale de l'Enseignement, offrant à la classe ouvrière organisée dans ses Syndicats et dans la C. G. T. de collaborer dès maintenant pour la mise sur pied d'un programme d'éducation et d'instruction dont l'importance au point de vue du progrès social est manifeste. »

### Principes d'Avenir

4° Le système général d'enseignement devra tendre à développer chez l'enfant, jusqu'à leur extrême limite, les facultés intellectuelles, morales et physiques. Il devra aussi armer l'homme en vue de son rendement pour une production générale maximum, assurer le recrutement de toutes les formes d'activité qui sont nécessaires dans une société organisée, outiller le pays en bras et en cerveaux, assurer le progrès pour l'avenir.

« Il devra tendre à la fois à l'éducation des masses et à un recrutement rationnel des cadres techniques. »

« La C. G. T. n'entend pas se livrer dès aujourd'hui à une étude approfondie du problème du recrutement des cadres ; mais enregistrant la venue à elle des compétences indispensables, elle se réserve d'envisager la question dans un avenir extrêmement rapproché. »

### Les Revendications ouvrières

« La C. G. T. revendique dès maintenant le droit absolu pour les enfants d'accéder aux degrés les plus élevés de la culture si les aptitudes sont suffisantes ».

« L'enseignement primaire obligatoire réellement gratuit sera donné jusqu'à seize ans.

« L'enseignement comprendra, dès le début, des travaux manuels qui s'orienteront progressivement vers la technique professionnelle. La coéducation sera généralisée.

« Les méthodes d'enseignement viseront moins à inculquer des connaissances qu'à développer chez les enfants, outre leur personnalité, l'esprit d'initiative et le sentiment de la solidarité ».

« Le corps enseignant recevra dans les facultés une culture à la fois générale et professionnelle.

« Cette formation se continuera dans les Syndicats de l'Enseignement, en collaboration avec les Syndicats ouvriers d'une part, avec les établissements d'enseignement supérieur d'autre part ».

« Telles sont les grandes lignes du projet de réorganisation de l'enseignement ».

### Le Programme immédiat

« Il serait vain d'entrer dès maintenant dans l'étude minutieuse

des détails d'organisation, mais il appartient à la C. G. T., d'accord avec la Fédération de l'Enseignement, de réaliser immédiatement un ensemble de réformes compatibles avec l'état social :

a) Institution dans chaque école d'un conseil de direction formé de l'ensemble des maîtres et des délégués employés, ouvriers et paysans ».

b) Institution au siège des unions locales et départementales de commissions ayant pour but :

1° D'adopter les programmes au milieu (Sur ce point précis, les syndicats de l'enseignement s'engagent à élaborer les programmes et à les publier dans les bulletins).

2° D'organiser des cours d'enseignement moyen syndicaliste destiné aux adultes et visant leur perfectionnement général et social.

**Le rôle des unions départementales**

c) Ll'nstitution d une Commission chargée 1. d) de rassembler les éléments d'une documentation nationale et internationale sur les méthodes éducatives ;

2° De donner des directives aux Commissions départementales ;

3° De mettre à l'étude le projet définitif de refonte totale de l'enseignement à tous les degrés, de la réaliser progressivement.

---

# ANNEXE V

ORDRE DU JOUR VOTÉ PAR LE CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS (LE HAVRE, AOUT 1922).

I. — En principe, et sans distinction de sexe, réforme de l'enseignement, au nom de l'égalité devant l'instruction.

Orientation nouvelle de l'éducation en vue de former des hommes, avec comme conséquences :

Préparation meilleure des éducateurs,

Transformation des méthodes,

Amélioration des programmes,

le tout, sous réserve que l'enseignement primaire devra être vraiment gratuit, obligatoire et laïque ;

Que la sélection seule permettra le passage d un degré de l'enseignement à l'autre, tous les degrés d'enseignement étant gratuits.

II. — Le Congrès estime que l'école unique, la sélection de l'élite, la gratuité totale de l'enseignement, l'instruction intégrale ne sont possibles qu'avec une transformation sociale profonde et la socialisation du service public de l'enseignement.

Ce point essentiel du débat étant fixé, le Congrès discute une à une toutes les propositions de la commission et du rapporteur pour admettre en bloc la résolution suivante :

L'enseignement du 1er degré sera complètement gratuit, obligatoire, de 6 à 14 ans, et laïque.

Pour assurer la fréquentation scolaire une allocation sera donnée aux familles nécessiteuses qui pourraient avoir besoin du travail de leurs enfants.

La question du monopole de l'enseignement est réservée.

Le Congrès demande :

Que le local scolaire soit salubre et muni d'un matériel confortable ;

Que l'effectif des classes ne dépasse jamais 40 élèves inscrits ;

Que le système de la gémination soit favorisé.

L'enseignement devant être adapté à la nature de l'enfant, il sera institué, pour chaque élève, dès son entrée en classe, un dossier médico-pédagogique ;

Il y sera noté les résultats : *a*) de l'examen physique du médecin inspecteur ; *b*) des recherches et observations du maître sur les aptitudes de l'enfant.

Le Congrès demande l'établissement de deux périodes d'enseignement :

L'une, de 6 à 12 ans, sanctionnée par le certificat d'études primaires et le carnet de scolarité rendu obligatoire ;

L'autre de 12 à 14 ans, pendant laquelle s'effectueront la continuation de la culture générale, la recherche des aptitudes et l'aiguillage professionnel des enfants.

Le facteur économique deviendra le pivot de l'enseignement et inspirera la formation du futur producteur (adaptation régionale ou locale).

Les enfants anormaux ou arriérés recevront en dehors des établissements ordinaires un enseignement approprié à leur degré d'intelligence.

L'enseignement postscolaire sera organisé. Gratuit et obligatoire de 14 à 18 ans, il fixera et étendra les connaissances données à l'école du 1er degré, tout en permettant la spécialisation des adolescents.

Le Congrès donne mandat à la C. P. :

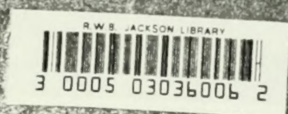
*a*) De dresser le plan général de la réforme de l'enseignement ;

*b*) De mettre en discussion, chaque année, une ou plusieurs parties de cette étude ;

*c*) De fournir dès octobre, aux S. P. départementales ou régionales, un plan-guide délimitant nettement les points à étudier dans l'année.

---

IMP. A. BOURGNOU ET BONIS, 3, RUE DU PRINCE - AURILLAC



DATE DUE

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | 261-2500 | | Printed in USA |

